

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE

DIDOT-BOTTIN

FONDE EN 1796

INITIEE PAR YELLOW GRAFTON SC

Société anonyme au capital de 25 626 720 euros
55-63 rue Anatole France
92300 Levallois Perret

Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Didot-Bottin fondé en 1796.

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Didot-Bottin fondé en 1796 (« **Didot Bottin** » ou « **la Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 31 octobre 2007, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Didot-Bottin, fondé en 1796.

Le présent document complète la note en réponse de Didot-Bottin fondé en 1796 visée par l'AMF le 30 octobre 2007 sous le numéro 07-383, après qu'elle ait déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée déposée par Yellow Grafton SC visant les titres de Didot-Bottin fondé en 1796 (l'« **Offre** »).

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais sur simple demande auprès de Didot-Bottin Fondé en 1796, 55-63 rue Anatole France, 92300 Levallois Perret. Il est également disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de la société Didot-Bottin, fondé en 1796 (www.didot-bottin.fr).

Un communiqué sera publié conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF pour informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

SOMMAIRE

	Pages
1 PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONCERNANT DIDOT-BOTTIN.....	3
1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS CONCERNANT DIDOT-BOTTIN.....	3
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	3
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	3
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	3
2.3 DUREE DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
3 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE DIDOT-BOTTIN.....	4
4 INFORMATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION DE DIDOT-BOTTIN	6
4.1 COMPOSITION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DE DIDOT-BOTTIN	6
4.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DE DIDOT-BOTTIN.....	9
4.3 REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION	9
5 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	11
6 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE DIDOT-BOTTIN.....	11
6.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	11
6.2 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	12
6.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D' ARBITRAGE	14
7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES	14
7.1 CAPITAL SOCIAL	14
7.2 ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	14
7.3 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS	14
7.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL.....	15
7.5 OPTIONS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE ET TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL	15
7.6 DISPOSITIONS STATUTAIRES	15
7.6.1 <i>Objet social</i>	15
7.6.2 <i>Modification du capital et des droits attachés aux actions</i>	16
7.6.3 <i>Exercice social</i>	16
7.6.4 <i>Assemblées générales et droits de vote</i>	17
7.6.5 <i>Projet de Modifications statutaires</i>	17
8 CONTRATS IMPORTANTS.....	18
9 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	18

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations concernant Didot-Bottin

Vincent Hollard, Président-Directeur général de Didot-Bottin.

1.2 Attestation de la personne responsable des informations concernant Didot-Bottin

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 31 octobre 2007 et qui sera diffusé le 5 novembre 2007, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par Yellow Grafton SC et visant les actions de la société Didot-Bottin. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Vincent Hollard
Président-Directeur général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Auditeurs et conseils d'entreprise
5 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris
Représentée par Monsieur Emmanuel Charrier
- KPMG Audit
1, cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cedex
Représentée par Madame Isabelle Goalec

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur François Chevreux
1, cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cedex
- Monsieur Arnaud Dieumegard
8 avenue Delcasse, 75378 Paris Cedex 08

2.3 Durée des mandats des commissaires aux comptes

Auditeurs et conseils d'entreprise a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire par décision de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2001 pour une durée de 6 ans. Il a ensuite été renouvelé par décision de l'assemblée générale en date du 27 juin 2007 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

KPMG Audit a été nommé, en qualité de commissaire aux comptes titulaire par décision de l'assemblée générale du 27 juin 2007 pour une durée de 6 ans.

Messieurs François Chevreux et Arnaud Dieumegard ont été nommés, en qualité de commissaires aux comptes suppléants, par décision de l'assemblée générale du 27 juin 2007 pour une durée de 6 ans.

3 INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES DE DIDOT-BOTTIN

- Didot-Bottin est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 25 626 720 euros, dont le siège social est à Levallois-Perret (92300), 55-63, rue Anatole France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 033 295 (« **Didot-Bottin** » ou la « **Société** »).
- Les actions Didot-Bottin sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le code ISIN FR 0000037475 (compartiment C).
- Didot Bottin, depuis 1987 et jusqu'à la fin de l'année 2006, avait pour activité principale la détention et l'animation de participations aux activités diversifiées, structurées principalement, depuis 2000, en trois pôles :
 - le pôle des casinos : la Société a détenu jusqu'en 2005, 34 % du capital social de la société Groupe de Divonne, elle-même détenant indirectement 5 casinos situés dans la région lémanique ; la participation détenue par la Société dans le capital de Groupe de Divonne a été cédée au cours de l'année 2005 à la société GROUPE PARTOUCHE ;
 - le pôle des distilleries : la Société a détenu jusqu'en 2006, 96,7 % du capital social de la société Compagnie de Fougerolles, elle-même détenant indirectement 3 distilleries ; la participation détenue par la Société dans le capital de Compagnie de Fougerolles a été cédée au cours de l'année 2006 à la société COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PRISES DE PARTICIPATION (Groupe la MARTINIQUEAISE) ;
 - le pôle des fauteuils de salles de spectacle : la Société a détenu jusqu'en 2007, 77,3 % du capital social de la société Quinette Gallay, elle-même possédant 100 % des actions de la société Mussidan ; la participation détenue par la Société dans le capital de Quinette Gallay a été cédée au cours de l'année 2007 à la société COMPAGNIE FINANCIERE PRIVEE, principal actionnaire de la Société, selon les termes et conditions plus amplement décrits ci-après.

Consécutivement à l'ensemble des cessions ci-dessus décrites ainsi qu'à d'autres opérations d'importance moindre, et dont certaines sont plus amplement précisées ci-après, la Société n'exerce actuellement plus aucune activité.

- Au cours de l'année 2007, Didot-Bottin a procédé ou a fait l'objet d'un certain nombre d'opérations dites de « détournage » dont la description est la suivante :
 - a) Substitution de garants
 - Par acte sous seing privé en date du 18 juin 2007, COFIP, principal actionnaire de la Société, s'est définitivement et intégralement substituée dans les engagements, obligations et garanties souscrits aux termes d'un contrat de garantie d'actif et de passif en date du 8 novembre 2006 par la Société au profit de COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PRISES DE PARTICIPATION (COFEPP) suite à la cession à cette société de l'intégralité des actions composant le capital social de COMPAGNIE DE FOUGEROLLES ;
 - Par acte sous seing privé en date du 13 juin 2007, COFIP, principal actionnaire de la Société, s'est définitivement et intégralement substituée dans les engagements, obligations et garanties souscrits aux termes d'un contrat de garantie d'actif et de passif en date du 5 août 2005 par la Société au profit de GROUPE PARTOUCHE suite à la cession à cette société de l'intégralité des actions composant le capital social de GROUPE DE DIVONNE.

- Par acte sous seing privé en date du 27 juin 2007, COFIP, principal actionnaire de la Société, s'est définitivement et intégralement substituée dans les engagements, obligations et garanties souscrits par la Société au profit du bailleur des locaux de la société QUINETTE GALLAY sis à Montreuil, et ce avec l'accord dudit bailleur ;
- Par acte sous seing privé en date du 28 juin 2007, COFIP, principal actionnaire de la Société, s'est définitivement et intégralement substituée dans les engagements, obligations et garanties souscrits par la Société au profit de BNP Paribas en garantie de lignes de caution de marchés délivrées à la demande de QUINETTE GALLAY.

b) Cession de participations

- Par acte sous seing privé en date du 21 juin 2007, la Société a cédé à COFIP, principal actionnaire de la Société, l'intégralité des 773.000 actions qu'elle détenait dans le capital social de QUINETTE GALLAY moyennant le paiement comptant d'un prix de 5.913.450 € et a été remboursée de sa créance de compte courant, COFIP ayant repris les engagements pris par la Société à ce titre. Préalablement à la cession, et conformément à la réglementation applicable, le comité d'entreprise de QUINETTE GALLAY a été consulté sur le projet de cession et a rendu un avis favorable sur le projet de cession et le conseil d'administration de QUINETTE GALLAY a approuvé ladite cession ainsi que COFIP en qualité de nouvel actionnaire ; la valeur de la participation détenue par la Société dans QUINETTE GALLAY a été déterminée conformément à une attestation d'équité établie par le Cabinet Grant Thornton ;
- Par acte sous seing privé en date du 31 mai 2007, la Société a cédé à COFIP, principal actionnaire, l'intégralité des 28.497 actions qu'elle détenait dans le capital social de la société FINANCIERE RENNES RASPAIL moyennant le paiement comptant d'un prix de 185.230,50 € ;
- Par acte sous-seing privé en date du 31 mai 2007, la Société a cédé à COFIP, principal actionnaire, l'intégralité des 180 actions qu'elle détenait dans le capital social de la société IMC moyennant le paiement comptant d'un prix de 40.770 € et a été remboursée de sa créance en compte courant ;
- Par acte sous seing privé en date du 31 mai 2007, la Société a cédé à COFIP, principal actionnaire, l'intégralité des 600 actions qu'elle détenait dans le capital social de la société MEDIAMETRIE EXPANSION moyennant le paiement comptant d'un prix de 165.000 €.

c) Cession d'autres éléments d'actifs

- Par acte notarié en date du 28 juin 2007, le contrat de crédit-bail immobilier conclu le 8 décembre 2003 entre la Société et « Natio Crédimurs SNC » ainsi que « Slibail Immobilier » et portant sur les locaux sis au 55-63, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret a été cédé à Areas Vie moyennant le paiement comptant d'un prix de 6.619.239 €, étant rappelé que les crédit-bailleurs (i) ont expressément autorisé cette cession et que (ii) les crédit-bailleurs ont renoncé à toute solidarité de la Société dans le paiement futur des loyers du contrat de crédit-bail par le cessionnaire.
- A la date de dépôt du présent document et consécutivement, Didot-Bottin ne détient aucun actif immobilier ni participations, ses actifs étant constitués essentiellement de trésorerie et de valeurs mobilières de placement. Elle ne supporte plus aucun engagement et n'accorde plus aucun nantissement, garantie, et/ou sûreté au titre de ses activités anciennes ou actuelles.
- A la date de dépôt du présent document, Didot-Bottin ne compte plus aucun salarié, le préavis des deux derniers salariés employés par la Société ayant expiré le 30 septembre 2007.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION DE DIDOT-BOTTIN

4.1 Composition du conseil d'administration de Didot-Bottin

Le conseil d'administration de Didot-Bottin est actuellement composé des membres suivants : Vincent Hollard, Philippe Batereau, Jean-Jacques Bauer, Caroline Cayeux, Antoine Durant des Aulnois, Jean-Louis Giral, Antoine Hollard, Antoine Le Sourd, François Marchal, Philippe Marini, Daniel Salmon et SOPALIA Compagnie Financière Holding SA.

Philippe Batereau, Jean-Jacques Bauer, Caroline Cayeux, Antoine Durant des Aulnois, Jean-Louis Giral, Antoine Le Sourd, François Marchal, Daniel Salmon et Philippe Marini ont fait part de leur intention de démissionner de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date de l'acquisition par Yellow Grafton des actions Didot-Bottin détenues par COFIP et SOPALIA (la « **Cession du Bloc** »).

Il est d'ores et déjà prévu que le conseil d'administration devant se réunir à l'issue de la Cession du Bloc coopte en qualité de nouveaux administrateurs, Cyril Benoit, Alain Benon, Daniel Rigny, Catherine Séjournant ainsi qu'un administrateur indépendant, la ratification des dites cooptations étant soumise à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Catherine Séjournant, Cyril Benoit et Daniel Rigny sont par ailleurs salariés de PERELLA WEINBERG PARTNERS UK LLP, *investment manager* (société de gestion) du fonds Perella Weinberg Real Estate Fund I LP, entité qui contrôle Yellow Grafton.

Alain Benon. Monsieur Benon a occupé les fonctions de sous-préfet, directeur du cabinet de François Bourgin (préfet du Finistère) de 1977 à 1978 puis de Raymond Marchand (préfet de l'Aube de 1978 à 1979). Il a ensuite été secrétaire général de la préfecture de l'Ariège de 1979 à 1981 avant de rejoindre la direction du Trésor du ministère de l'économie et des finances où il a successivement occupé les fonctions d'adjoint au chef de bureau des banques et établissements financiers (1981-83), chef du bureau Caisse des dépôts, caisse d'épargne et collectivités locales (1983-84) puis Directeur du cabinet du directeur (1985-86). Il a ensuite été chef du cabinet d'Edouard Balladur (Ministre d'Etat de l'économie, des finances et de la privatisation) de 1986 à 1988 puis directeur général (1988-90) puis Président (1990-91) de Sofiroute (groupe Suez). Il a rejoint le groupe Unibail en 1992 où il a occupé les fonctions de directeur général jusqu'en 1999. De 2000 à 2005 il a occupé la fonction de directeur général de la banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) et de la Société française de garantie des financements des PME (Sofaris) ainsi que de Président de Biotech Garantie SAS de 2003 à 2005. Il a été administrateur de l'Association des sociétés financières (ASF) de 2001 à 2005, de la Financière de Brienne de 2004 à 2005, d'Avenir-Entreprises gestion et d'Avenir-Tourisme de 2000 à 2005 et de l'Institut des financements des industries culturelles de 2003 à 2005. Depuis septembre 2006, il est administrateur délégué de l'Institut Presaje, "think tank" focalisé sur les problématiques sociétales à la jonction de l'économie, du droit et de la justice (ouvrages publiés chez Dalloz).

Monsieur Benon est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration.

Cyril Benoit. Avant de rejoindre Perella Weinberg Partners, Cyril Benoit occupait les fonctions de Directeur des investissements et financier du Pôle centres commerciaux du groupe Unibail. Il était également Président d'Unibail Marketing and Multimedia (U2M) et membre du Comité stratégique du groupe. Il avait auparavant exercé les fonctions de directeur du développement *corporate* de 2004 à 2006. Avant d'intégrer Unibail, Monsieur Benoit a occupé différentes responsabilités dans le secteur public notamment en tant que conseiller du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de 2000 à 2002 puis à la Direction du Trésor où il a notamment participé à la création de l'Agence des Participations de l'Etat.

Monsieur Benoit est normalien et diplômé de l'Université de Paris IV-Sorbonne en philosophie.

Daniel Rigny. Avant de rejoindre Perella Weinberg Partners, Monsieur Rigny était Directeur Général au sein de RREEF, le département de gestion d'investissements immobiliers de la Deutsche Bank, et Co-directeur Europe des fonds d'investissement RREEF Real Estate Opportunity Funds, basé à Londres. Depuis 2004, Monsieur Rigny était également membre du comité d'investissement de RREEF Real Estate Opportunity Funds au niveau mondial, qui avait sous gestion 3,1 milliards de dollars de fonds propres dont environ 2 milliards de dollars en Europe. Après avoir rejoint la Deutsche Bank en 1997, Monsieur Rigny a été impliqué dans plus de 50 opérations dans les principaux pays européens qui concernaient des investissements dans des actifs, portefeuilles, sociétés et promoteurs immobiliers. Avant de rejoindre la Deutsche Bank, Monsieur Rigny avait occupé plusieurs postes au sein de Crédit Suisse First Boston et de Bankers Trust, dans leurs départements marchés des capitaux et finance d'entreprise.

Monsieur Rigny est diplômé de l'Ecole Polytechnique.

Catherine Séjournant. Avant de rejoindre Perella Weinberg Partners, Madame Séjournant travaillait pour Avequis, une société de leasing d'avions, filiale de Calyon. Chez Avequis, Madame Séjournant s'occupait de l'origination de nouveaux projets, la création et la mise en place de nouvelles structures d'investissement et de négociation de la location, de l'achat et de la vente d'avions. Auparavant, Madame Séjournant était avocate spécialisée en fiscalité et fusions acquisitions au sein du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP à Paris, où elle travaillait sur des opérations d'acquisitions, de fusions et de restructurations de sociétés.

Madame Séjournant est diplômée de l'Université de Paris II où elle a obtenu une Maîtrise en Droit des Affaires et un Master des Sciences de Gestion de l'école des Hautes Etudes Commerciales.

Il est rappelé que le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs a été fixé à 90 000 euros par l'assemblée générale des actionnaires. Cette disposition pourra s'appliquer aux nouveaux administrateurs. Un futur conseil d'administration décidera de l'allocation de cette enveloppe, qui est une enveloppe maximale.

Monsieur Vincent Hollard a également fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de président et de directeur général de la Société avec effet à l'issue de la Cession du Bloc et il est prévu que Monsieur Alain Benon soit alors nommé président et directeur général de la Société. Monsieur Hollard restera administrateur.

Monsieur Antoine Hollard et SOPALIA Compagnie Financière Holding SA devraient démissionner au plus tard avec effet à la date de la tenue de l'assemblée générale convoquée pour le 18 décembre 2007.

Figure ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs actuels de la Société, telle que cette liste figure dans le rapport de gestion de la Société à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 27 juin 2007 :

- **M. Vincent HOLLARD**
 - Président de la COFIP (S.A.S.),
 - Vice-Président Administrateur de GUYENNE et GASCOGNE et de GIMAR FINANCE & Cie,
 - Administrateur de QUINETTE GALLAY, de DESQUESNE et GIRAL, de SOGARA, d'ALTRA BANQUE et de COPAFIMA.
- **M. Philippe BATEREAU**
 - Administrateur de QUINETTE GALLAY,
 - Gérant de PLASTELEC.

- **M. Jean-Jacques BAUER**

- Gérant de HOCHE MONCEAU FINANCE,
- Représentant permanent de HOCHE MONCEAU FINANCE au conseil d'administration de COFIP (S.A.S.),
- Administrateur de QUINETTE GALLAY.

Nb : Monsieur BAUER a depuis lors fait part de la démission d'HOCHE MONCEAU FINANCE de ses fonctions d'administrateur de COFIP.

- **Mme Caroline CAYEUX**

- Administrateur de COFIP (S.A.S.).

- **M. Antoine DURANT des AULNOIS**

- Administrateur de SICAV ELAN JAPINDICE.

- **M. Jean-Louis GIRAL**

- Président de DG ENTREPRISE, de DG FINANCE, de MIRE, de FRANCE-EMPIRE,
- Président du Conseil de Surveillance de DESQUENNE ET GIRAL.

- **M. Antoine HOLLARD**

- Président de QUINETTE GALLAY,
- Administrateur de COFIP (S.A.S.),
- Représentant de QUINETTE GALLAY Président de MUSSIDAN SIEGES (S.A.S.).

- **M. Antoine LE SOURD**

- Administrateur de COFIP (S.A.S.).

Nb : Monsieur LE SOURD a depuis lors fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de COFIP

- **M. François MARCHAL**

- Administrateur de COFIP (S.A.S.), de QUINETTE GALLAY, de MEMRY CORPORATION, et de AVAL FUND, de BOIRON et de PASTEL & ASSOCIES.

Nb : Monsieur MARCHAL a depuis lors fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de COFIP

- **M. Philippe MARINI**

- Administrateur de C.I.P.M. et C.I.P.M. International,
- Membre du Conseil de Surveillance de GIMAR FINANCE et Cie,
- Membre de la Commission de Surveillance de la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

- **M. Daniel SALMON**

- Administrateur de COFIP (S.A.S.).

Nb : Monsieur SALMON a depuis lors fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de COFIP

4.2 Fonctionnement du conseil d'administration de Didot-Bottin

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

4.3 Rémunérations et avantages des membres du conseil d'administration

Figurent ci-dessous la rémunération globale nette en euros, y compris jetons de présence et avantages en nature, versés durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 à chaque administrateur actuellement en fonction, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

- M. Vincent HOLLARD : 507 545 €, étant précisé que Monsieur Hollard dispose d'un véhicule de fonction ;
- M. Philippe BATEREAU : 4 500 € ;
- M. Antoine HOLLARD : 162 704 € ;
- M. Jean-Jacques BAUER : 10 600 € ;
- M. Antoine LE SOURD : 22 000 € ;
- Mme Caroline CAYEUX : 18 000 € ;
- M. François MARCHAL : 16 600 € ;
- M. Antoine DURANT des AULNOIS : 4 500 € ;
- M. Philippe MARINI : 4 500 € ;
- M. Daniel SALMON : 7 500 € ;
- M. Jean-Louis GIRAL : 4 500 €.

Par ailleurs, aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2007, le conseil d'administration de la Société, après avoir constaté que, sous la direction de Monsieur Vincent Hollard, la Société a connu deux phases :

- . la première de 1979 à 1987, gestion des activités éditoriales classiques de la société puis filialisation et cession réussie de Bottin,
- . la seconde, de 1987 à ce jour, direction et animation d'un holding aux activités diversifiées avec une augmentation des capitaux propres (sans recours à des augmentations de capital en numéraire) de 8,6 millions d'euros à plus de 57 millions d'euros (soit une multiplication de plus de 6,5 fois, à comparer avec l'évolution du CAC 40 sur la même période),

a décidé, Monsieur Vincent Hollard ne participant pas au vote, compte tenu de la performance enregistrée par la Société, d'allouer à ce dernier, au jour de la cessation de son mandat de Président - Directeur Général de la Société, une indemnité de départ égale à six (6) mois de rémunération (sur une base correspondant à la rémunération annuelle, prime comprise, perçue par Monsieur Vincent Hollard, au jour de la décision du conseil d'administration, au titre de son mandat de Président - Directeur Général de la Société) (soit un montant brut de 278 493 euros).

La conclusion de cette convention a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 septembre 2007, l'actionnaire intéressé n'ayant pas pris part au vote, et ce conformément aux dispositions de l'Article L. 225-38 du Code de Commerce.

Aucune autre indemnité, rémunération, et/ou aucun autre avantage n'a été octroyé aux anciens administrateurs ou dirigeants de la Société (des indemnités de licenciement ont été versées au personnel salarié).

Figurent ci-dessous la rémunération globale nette en euros, y compris jetons de présence et avantages en nature, versés durant l'exercice clos le 31 décembre 2005 à chaque administrateur alors en fonction, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exerçaient leur mandat.

- M. Vincent HOLLARD : 631 370 € (étant précisé que Monsieur Hollard disposait d'une voiture de fonction)
- M. Jean-Louis GIRAL : 4 500 €
- M. Philippe BATEREAU : 4 500 €
- M. Philippe GIROUX : 4 500 €
- M. Jean-Jacques BAUER : 12 600 €
- M. Antoine HOLLARD : 129 378 €
- Mme Bernadette de BONREPOS-BAINVILLE : 4 500 €
- M. Antoine LE SOURD : 22 000 €
- Mme Caroline CAYEUX : 18 000 €
- M. Gabriel MALMENAYDE : 4 500 €
- M. Antoine DURANT des AULNOIS : 4 500 €
- M. François MARCHAL : 16 600 €
- M. Marc FOURNIER : 4 500 €

- M. Philippe MARINI : 4 500 €
- SOPALIA Compagnie Financière Holding : 16 600 €
- M. Daniel SALMON : 7 500 €.

Ni Didot-Bottin, ni les sociétés qu'elle contrôlait ou qui la contrôlaient, n'avaient consenti, au profit des mandataires sociaux, d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Enfin, aucune rémunération, indemnité et/ou avantage n'a été octroyé jusqu'à ce jour depuis le 1^{er} janvier 2007 aux administrateurs de la Société. Les seules sommes versées aux administrateurs par la Société en 2007 correspondent au montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2006.

5 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 septembre 2007, le capital de Didot-Bottin était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
COFIP*	533 144	62,41 %	1 063 799	65,78 %
SOPALIA**	181 538	21,25%	363 076	22,45%
Auto-détention	400	0,05%	400°	0,02 %
Public	139 142	16,29%	189 959	11,75%
Total	854 224	100%	1 617 234***	100%

* Compagnie Financière Privée, société par actions simplifiée au capital de 35 014 000 euros, dont le siège social est à Levallois-Perret (92300), 55-63, rue Anatole France, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 314 869 132.

** SOPALIA COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING SA, société anonyme au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est à Reims (51100), 8, rue Piper, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 350 001 541.

*** 763.010 actions bénéficient d'un droit de vote double.

°Droits de vote potentiels au sens du 2ème alinéa de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF.

6 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE DIDOT-BOTTIN

6.1 Informations financières historiques

Les comptes sociaux et consolidés de Didot-Bottin tels qu'arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 27 juin 2007 figurent en Annexe 1. Figure en Annexe 2 le rapport général des commissaires aux comptes sur ces comptes.

Le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne au titre de l'exercice 2006 figure en Annexe 3 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent en Annexe 4.

Les comptes intermédiaires semestriels de Didot-Bottin couvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007 figurent en Annexe 5. Figure en Annexe 6 le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes intermédiaires semestriels. Compte tenu des cessions des participations qui sont intervenues au cours des années 2005, 2006 et 2007, il n'a pas été établi de comptes intermédiaires semestriels

consolidés, la Société ne détenant plus aucune participation au 30 juin 2007 ; les comptes intermédiaires semestriels à cette date représentent donc le patrimoine et les dettes de la Société.

Le tableau des honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe Didot-Bottin est le suivant :

Exercices couverts : N = Exercice 2006

N -1 = Exercice 2005

	<i>Salustro Reydel</i> <i>membre de KPMG International</i>				<i>A.C.E.</i> <i>AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE</i>			
	<i>Montant HT en €</i>		<i>%</i>		<i>Montant HT en €</i>		<i>%</i>	
	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>	<i>N</i>	<i>N-1</i>
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes - Didot-Bottin SA - Filiales intégrées globalement	42 000	67 850	100,00%	84,13%	24 000	25 750	39,53%	35,53%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Didot-Bottin SA - Filiales intégrées globalement	-	2 800	-	3,47%	36 720	36 720	60,47%	50,67%
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Didot-Bottin SA - Filiales intégrées globalement	-	10 000	-	12,40%	-	10 000	-	13,80%
<i>Sous-total</i>	<i>42 000</i>	<i>80 650</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>60 720</i>	<i>72 470</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social <input type="checkbox"/> Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
TOTAL	42 000	80 650	100%	100%	60 720	72 470	100%	100%

6.2 Politique de distribution des dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il a été procédé aux distributions suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2006 : Néant.

- *Exercice clos le 31 décembre 2005* : 1.708.448 euros, soit 2 euros par titre éligibles à la réfaction de 40 % lorsque cette dernière était applicable ;
- *Exercice clos le 31 décembre 2004* : Néant

L'assemblée générale mixte du 24 septembre 2007 a décidé d'imputer le report à nouveau négatif ressortant des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 après affectation du résultat à 15 825 454,61 euros sur les « Autres Réserves » qui se trouvent ainsi ramenées de 25 026 733,80 euros à 9 201 279,19 €.

Sous la condition suspensive du dépôt par Perella Weinberg Partners Group LP, ou toute société ou entité liée directement ou indirectement à cette dernière et qui lui serait substituée (comme c'est le cas de la société Yellow Grafton SC), d'un projet d'offre publique d'acquisition des actions de la Société et de la reconnaissance par l'Autorité des marchés financiers de la conformité dudit projet aux dispositions légales et réglementaires applicables (« **l'Offre Publique** »), l'assemblée générale a également décidé de distribuer à titre exceptionnel la somme de 25 199 608 euros prélevée à hauteur de 9 201 279,19 € sur le poste « Autres Réserves » et à hauteur de 15 998 328,81 € sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport », soit un montant de 29,50 euros par action de la Société.

La distribution exceptionnelle sera effectuée en numéraire au profit de tout porteur, au jour de sa mise en paiement, d'une ou plusieurs actions composant le capital social de la Société à la date de l'assemblée du 24 septembre 2007.

L'assemblée générale du 24 septembre 2007 a donné tous pouvoirs au Président du conseil d'administration à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive et de fixer la date de mise en paiement de la distribution à une date qui devra être telle que les actionnaires le souhaitant, puissent céder, dans le cadre de l'Offre Publique, leurs actions coupon relatif à la distribution exceptionnelle attaché et que les autres actionnaires puissent céder les actions coupon relatif à la distribution exceptionnelle détaché.

La totalité de la distribution sera éligible à la réfaction de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait certaines de ses actions, le montant correspondant au dividende non payé en raison de cette détention sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Dans le projet de note d'information déposé le 8 octobre 2007, Yellow Grafton a indiqué avoir l'intention de maintenir la cotation de la Société afin de lui permettre d'opter, le cas échéant et si les conditions sont réunies, pour le Régime SIIC. La Société se conformerait ainsi, à compter de l'option pour le Régime SIIC, aux obligations légales de distribution des bénéfices exonérés d'impôts sur les sociétés attachées à ce régime fiscal, à savoir une obligation de distribution à hauteur de 85% minimum des bénéfices exonérés issus de la location d'immeubles (tel que ce terme est défini au 6^{ème} alinéa du II de l'article 208 C du CGI) et de la sous-location d'immeubles pris en crédit-bail, de 50% des plus-values issues de la cession d'immeubles, de droits réels énumérés au 6^{ème} alinéa du II de l'article 208 C du CGI, de droits afférents à un contrat de crédit bail portant sur un immeuble ou de participations dans des sociétés immobilières visées à l'article 8 ou des filiales soumises au Régime SIIC, et de l'intégralité des dividendes reçus de filiales ayant exercé l'option pour le Régime SIIC ou d'une autre SIIC si les conditions du 4^{ème} alinéa de l'article 208 C du CGI sont remplies.

L'option pour le Régime SIIC devrait être effectué dès le 1^{er} janvier 2008, étant précisé que cette option devra être faite au plus tard le 30 avril 2008 pour pouvoir concerner l'exercice 2008. Dans le cas où la Société n'opterait pas pour le Régime SIIC en 2008, elle pourrait y opter en 2009.

6.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Néant.

7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET DISPOSITIONS STATUTAIRES

7.1 Capital social

Le capital social de Didot-Bottin s'élève à 25 626 720 euros divisé en 854 224 actions de 30 euros chacune, entièrement libérées.

7.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

A la date de dépôt du présent document, la Société détient 400 actions en auto-détention représentant 0,05% du capital de Didot-Bottin.

7.3 Capital autorisé mais non émis

A la date de dépôt du présent document, le conseil d'administration ne dispose d'aucune délégation et autorisation par l'assemblée générale des actionnaires relative à l'émission de valeurs mobilières ou à la mise en œuvre d'un programme de rachat.

Conformément aux délibérations du conseil d'administration de la Société en date du 5 octobre 2007, il sera proposé à l'assemblée générale mixte devant se réunir le 18 décembre 2007 de statuer notamment sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation à donner au conseil d'administration de faire acheter ses propres actions par la Société dans la limite d'un nombre d'actions au maximum égal à 10 % de son capital social ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions par la Société ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créance, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires¹ ;
- Autorisation consentie au conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'options de surallocation ;
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou à l'attribution de titres

¹ Cette délégation est prise conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce.

de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société ou d'apports en nature à la Société de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Plafond général des délégations de compétence ;
- Autorisation conférée au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à certains salariés et mandataires sociaux de la Société ainsi que des sociétés du Groupe ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à une attribution gratuite d'actions à émettre par la Société ou préalablement achetées par cette dernière dans le cadre d'un programme de rachat ;
- Décision à prendre concernant une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe à créer le cas échéant.

7.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

7.5 Options sur le capital de la Société et titres non représentatifs du capital

Néant.

7.6 Dispositions statutaires

7.6.1 Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts actuels de Didot-Bottin, la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

« - l'achat, la vente et la gestion de tous portefeuilles, de tous titres, de toutes valeurs mobilières, de toutes participations dans des sociétés existantes ou à créer.

- l'achat, la vente, la gestion de tous immeubles, de droits de propriété industrielle et de droits de propriété intellectuelle.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution et le développement,

Le tout, tant par et pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, de participation à tout groupement d'intérêt économique, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou de location de tout ou partie de ses biens, droits mobiliers ou immobiliers, sans que l'énumération ci-dessus puisse être considérée comme exhaustive. »

Conformément aux délibérations du conseil d'administration de la Société en date du 5 octobre 2007, il sera proposé à une assemblée générale devant se réunir le 18 décembre 2007 de modifier l'objet social comme suit :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, pour elle-même ou en participation avec des tiers :

A titre principal :

(i) l'acquisition de tous terrains, droits immobiliers, groupe d'immeubles ou immeubles, y compris par voie d'achat, d'apport en nature, d'échange, de bail à construction, de bail emphytéotique, d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et de crédit-bail ou dans le cadre de partenariats public privé y compris par voie de concession ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe desdits biens immobiliers,

(ii) la construction d'immeubles, de groupes d'immeubles et toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec la construction de ces immeubles,

(iii) le financement des acquisitions et des opérations de construction,

le tout en vue de l'exploitation et de la mise en valeur par voie de location de ces biens immobiliers,

Directement ou indirectement, la détention de participations dans des personnes visées à l'article 8 et aux paragraphes 1,2 et 3 de l'article 206 du Code général des impôts, et plus généralement la prise de participation dans toutes sociétés dont l'objet principal est l'exploitation d'un patrimoine immobilier locatif ainsi que l'animation, la gestion et l'assistance de telles personnes et sociétés.

A titre accessoire directement ou indirectement :

(i) L'aliénation notamment par voie de cession, d'apport, d'échange et de fusion des actifs de la société,

(ii) la prise à bail de tous biens immobiliers,

(iii) l'acquisition et l'exploitation de parkings,

(iv) la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers pour le compte de tiers et de filiales directes et indirectes,

(v) l'animation, la gestion et l'assistance de toutes filiales directes et indirectes.

(vi) la prise de participation ou d'intérêt dans toute société ou entreprise,

Et plus généralement :

(i) la participation en qualité d'emprunteur et de prêteur à toute opération de prêt ou de trésorerie intra-groupe et la possibilité de consentir à cet effet toutes garanties réelles ou personnelles mobilières ou immobilières, hypothécaires ou autres,

(ii) et toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières jugées utiles pour le développement de l'un des objets précités de la société. »

7.6.2 Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise au droit commun, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.6.3 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

7.6.4 Assemblées générales et droits de vote

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et, le cas échéant, les assemblées spéciales, sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Dans toutes les assemblées générales, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions libérées des versements exigibles, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Les statuts actuels de Didot-Bottin prévoient que tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription à son nom depuis au moins 2 ans jouit du droit de vote double prévu par la loi ; il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires devant se réunir le 18 décembre 2007 et à l'assemblée spéciale des porteurs d'actions à droit de vote double devant se réunir, sur première convocation, le 10 décembre 2007, et sur seconde convocation, le 18 décembre 2007, de procéder à la suppression de ce droit de vote double (voir 7.6.5 ci-après).

7.6.5 Projet de Modifications statutaires

Le conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 5 octobre 2007 a décidé de soumettre à une assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 18 décembre 2007 un certain nombre de modifications statutaires demandées par Yellow Grafton SC compte tenu de la Cession du Bloc et du changement d'activité de la Société. Les principales propositions de modifications seraient les suivantes :

- Modification de l'article 3 - objet social : adoption d'un objet social compatible avec le statut de société d'investissements immobiliers cotée.
- Modification de l'article 8 des statuts : autorisation donnée à la Société de demander l'identité des détenteurs de titres émis par elle conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées et obligation statutaire de déclaration de franchissements de seuils.
- Modification de l'article 9 des statuts : réduction de l'âge limite des administrateurs et réduction du nombre minimal d'actions que doivent détenir les administrateurs.
- Modification des articles 10 et 15 des statuts – réduction de l'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président et de Directeur Général.
- Mise à jour de l'article 11 des statuts concernant la tenue des réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.
- Mise à jour de l'article 17 des statuts concernant la participation aux assemblées générales.
- Modification de l'article 18 - suppression du droit de vote double.
- Mise à jour des articles 19 et 22 des statuts en ce qui concerne le quorum des assemblées générales.
- Modification de l'article 20 des statuts : suppression de l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire pour l'émission d'obligations ne donnant pas accès au capital de la Société.
- Modification des articles 25 et 26 des statuts relatifs à la répartition des bénéfices et au paiement du dividende en actions pour tenir compte des dispositions fiscales applicables aux sociétés d'investissements immobiliers cotées.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le rapport détaillé du conseil d'administration seront mis à la disposition des actionnaires de la Société dans les délais légaux, soit à compter de quinze jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée.

8 CONTRATS IMPORTANTS

Non applicable.

9 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les comptes sociaux, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, sur support papier, au siège social de la Société.

Annexe 1

Comptes sociaux et consolidés de Didot-Bottin au 31 décembre 2006

Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF

en euros

	2006			2005
	Brut	Amortis- sements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (2)				
Concessions, brevets et droits similaires	22 535	22 535	-	258
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)				
Autres immobilisations corporelles	849 957	563 701	286 256	361 343
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3-4)				
Participations	32 118 853	26 603 452	5 515 401	51 616 294
Autres titres immobilisés	99 292		99 292	101 188
Prêts (5)	52 611	153	52 458	103 494
Autres immobilisations financières (5)	128 274		128 274	154 651
	32 399 030	26 603 605	5 795 425	51 975 627
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	33 271 522	27 189 841	6 081 681	52 337 228
ACTIF CIRCULANT				
CRÉANCES (5)				
Clients et comptes rattachés	-		-	104 650
Autres créances	1 977 927		1 977 927	14 480 152
Valeurs mobilières de placement (7)	47 699 244		47 699 244	9 731 210
Disponibilités	1 615 109		1 615 109	306 940
Charges constatées d'avance (8)	870 485		870 485	907 622
TOTAL ACTIF CIRCULANT	52 162 765		52 162 765	25 530 574
Ecarts de conversion actif	-		-	71 368
TOTAL GÉNÉRAL	85 434 287	27 189 841	58 244 446	77 939 170

PASSIF

en euros

	2006	2005
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (9)	25 626 720	25 626 720
Prime de fusion	16 050 041	16 050 041
Réserve légale	2 562 672	2 562 672
Autres réserves	25 026 734	40 939 089
Report à nouveau	800	-21 003 674
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-15 826 255	6 799 767
TOTAL CAPITAUX PROPRES (10)	53 440 712	70 974 615
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)	265 800	1 173 663
DETTES (5)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 665	462
Emprunts et dettes financières divers	239 272	272 148
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 141	388 346
Dettes fiscales et sociales	860 939	1 400 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	2 981
Autres dettes	90 000	90 471
Produits constatés d'avance (11)	3 269 917	3 635 915
TOTAL DETTES	4 537 934	5 790 892
TOTAL GENERAL	58 244 446	77 939 170

*Comptes de résultats comparés
exercice 2006*

en euros

	Exercice 2006	Exercice 2005
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de services (12)	362 466	1 946 125
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	362 466	1 946 125
Reprises sur amortissements et provisions	418 618	-
Autres produits (13)	1 027 749	1 012 947
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 808 833	2 959 072
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 832 843	2 730 378
Impôts, taxes et versements assimilés	189 810	199 116
Salaires et traitements	1 717 764	1 394 970
Charges sociales	685 695	589 403
Dotations aux amortissements sur immobilisations	36 329	42 069
Dotation aux provisions pour risques et charges	70 759	26 432
Autres charges	85 000	89 904
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 618 200	5 072 272
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 809 367	-2 113 200

en euros

	Exercice 2006	Exercice 2005
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	15 876	17 780
Autres intérêts et produits assimilés	287 321	244 434
Reprise sur provisions et transferts de charges	71 368	82 691
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	151 107	55 328
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (15)	525 672	400 233
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 300 000	-
Intérêts et charges assimilées	376 518	344 999
Différences négatives de change	71 447	49
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (16)	2 747 965	345 048
RÉSULTAT FINANCIER	-2 222 293	55 185
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-5 031 660	-2 058 015
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 581	48
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33 678 205	29 370 662
Reprises provisions et transferts de charges	750 876	151 979
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 433 662	29 522 689
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	460	100 338
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	45 157 652	20 835 086
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	-	958 365
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 158 112	21 893 789
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (17)	-10 724 450	7 628 900
Charge (produit) d'impôts sur les bénéfices (18)	70 145	-1 228 882
RÉSULTAT NET	-15 826 255	6 799 767

Annexe aux comptes sociaux

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

1.- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les droits d'utilisation de logiciels font l'objet d'un amortissement sur une durée d'un an.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue afin de s'aligner sur un amortissement économique. Par catégorie d'immobilisations, les durées de vie sont les suivantes :

• Véhicules	4 ans
• Mobilier	10 ans
• Matériel de bureau	4 ans
• Autres immobilisations	5 à 10 ans

Il n'a pas été pratiqué d'amortissements dérogatoires.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais annexes engagés pour leur acquisition, ou à leur valeur d'apport. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

1.4 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La société constate sous forme de provision ses engagements en matière de retraite. La provision est déterminée de manière actuarielle.

1.5 - IMPOT SUR LES BENEFICES

La société n'est plus sous le régime de l'intégration fiscale, du fait de la cession réalisée en novembre 2006 du Groupe Compagnie de Fougerolles. Les conventions d'intégration fiscale qui étaient en cours avec toutes les sociétés de ce sous-groupe ont été résiliées à effet au 1^{er} janvier 2006.

NOTES SUR LE BILAN

2.- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Etat des valeurs brutes

	Ouverture	Acquisitions	Ventilation des diminutions		Clôture
			Cessions	Virt de poste à poste	
Immobilisations incorporelles • Concessions, brevets et droits similaires	22				22
Immobilisations corporelles • Autres	890	-	40		850
Total	890	-	40	-	850
Total général	912	-	40	-	872

Etat des amortissements

	Ouverture	Ventilation des dotations		Ventilation des diminutions		Clôture
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles • Concessions, brevets et droits similaires	22					22
Immobilisations corporelles • Autres	529	4	32		1	564
Total	529	4	32	-	1	564
Total général	551	4	32	-	1	586

3.- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
• Participations	75 920		43 801	32 119
• Autres titres immobilisés	101		2	99
• Prêts	104		51	53
• Autres immobilisations financières	155	5	32	128
Total	76 280	5	43 886	32 399

Participations

La diminution des participations correspond à la cession du Groupe Compagnie de Fougerolles.

4.- PROVISIONS

	Ventilation des dotations				Ventilation des reprises			Clôture
	Ouverture	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Provisions pour risques	596					71	525	-
Provisions pour charges								
• Engagement de retraite	195	71						266
• Provision charges diverses	383				338		45	-
	578	71	-	-	338	-	45	266
Total	1 174	71	-	-	338	71	570	266
Provisions pour dépréciation								
sur immobilisations financières								
• Titres de participation	24 303		2 300					26 603
sur actif circulant								
• Autres créances	181						181	-
Total	24 484	-	2 300	-	-	-	181	26 603
Total général	25 658	71	2 300	-	338	71	751	26 869

La provision sur Titres de participation concerne la société Quinette Gallay.

5.-ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dont	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Entreprises liées	Produits à recevoir
Créances de l'actif immobilisé					
Prêts (1)	52	11	41		
Autres immobilisations financières	128	29	99		5
Créances de l'actif circulant					
Autres créances	1 978	1 978		1 513	171
Charges constatées d'avance	871	314	557		
Total	3 029	2 332	697	1 513	176

(1) Prêts accordés en cours d'exercice : 51

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		Dont	
		A moins d'1 an CT	De 1 à 5 ans au plus LT	Entreprises liées	Charges à payer
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3	3			3
Emprunts et dettes financières divers	239	15	224	15	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75	75			62
Dettes fiscales et sociales	861	861			715
Autres dettes	90	90			90
Produits constatés d'avance	3 270	366	2 904		
Total	4 538	1 410	3 128	15	870

6.- CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Immobilisations en crédit-bail

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains	3 600			3 600
Constructions	10 700	324	994	9 706
Total	14 300	324	994	13 306

Engagements en crédit-bail

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	plus d'1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total à payer	
Terrains	277	881	283	1 186	1 199	2 668	3 600
Constructions	823	2 619	839	3 527	3 564	7 930	
Total	1 100	3 500	1 122	4 713	4 763	10 598	3 600

7.- VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles comprennent des actions d'auto-contrôle représentant moins de 0,05 % du capital qui n'ont fait l'objet d'aucune transaction sur l'exercice.

	Valeur nette au bilan	Valeur du marché au 31/12/2006
Titres de placement cotés		
Actions propres		
DIDOT-BOTTIN	16	23
Autres titres		
LUXALPHA American Select B	5 000	5 042
	5 016	5 065
Autres valeurs mobilières de placement	42 683	42 878
Total	47 699	47 943

8.- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à hauteur de 627 milliers d'euros (697 milliers d'euros au 31 décembre 2005) à l'impôt calculé en 2003 sur la plus-value de cession de l'immeuble de Levallois et repris au poste impôt sur les sociétés du compte de résultat sur la durée du contrat de crédit-bail, soit 12 ans.

9.- CAPITAL

Le capital social se compose de 854 224 actions de 30 euros de nominal.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double. Le nombre d'actions concernées par cette disposition était pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2006, de 768 652 actions.

10.- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Ouverture	Affectation du résultat 2005 et distribution de dividendes	Résultat 2006	Clôture
Capital social	25 627			25 627
Prime de fusion	16 050			16 050
Réserves :				
• Réserve légale	2 563			2 563
• Autres réserves	40 939	-15 913		25 026
Report à nouveau débiteur	-21 004	21 005		1
Résultat	6 800	-6 800	-15 826	-15 826
Total	70 975	-1 708	-15 826	53 441

11.- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent essentiellement la plus-value de cession enregistrée en 2003 lors de la cession-bail de l'immeuble de Levallois, d'un montant initial de 4 392 milliers d'euros. Cette plus-value est reprise en résultat sur la durée du contrat de crédit-bail, soit 12 ans.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

12.- PRODUCTION VENDUE DE SERVICES

Ce poste correspond aux prestations de services rendues aux sociétés du Groupe.

13.- AUTRES PRODUITS

Ce poste enregistre les loyers relatifs à l'immeuble de Levallois-Perret.

14.- RÉMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élèvent à 90 milliers d'euros. La rémunération des organes de direction est indiquée dans le rapport du Conseil à l'Assemblée. Le montant des rémunérations allouées à la Direction du Groupe qui comprend le Président Directeur général et deux Directeurs s'est élevé à 1 063 milliers d'euros au titre de l'exercice 2006 (1 025 milliers d'euros en 2005).

15.- PRODUITS FINANCIERS

	Exercice 2006		Exercice 2005
	Total	dont entreprises liées	
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	16		18
Autres intérêts et produits assimilés	287	280	244
Reprises sur provisions financières	71		83
Produits nets sur cessions de VMP	151		55
Total	525	280	400

16.- CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice 2006		Exercice 2005
	Total	dont entreprises liées	
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	2 300	2 300	-
Intérêts et charges assimilées	377		345
Différences négatives de change	71		
Total	2 748	2 300	345

17.- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre :

- le résultat de la cession des Titres de Compagnie de Fougerolles	-11 603
- une annuité de la plus-value réalisée lors de la cession-bail de l'immeuble de Levallois qui a été étalée sur la durée du contrat de crédit-bail, soit 12 ans	366
- une reprise de provision pour risque de restitution d'IS dans le cadre de la sortie de l'intégration fiscale	525
- une charge sur garantie de passif donnée	-30
- divers	18
	-10 724

18.- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ventilation du résultat après impôt

	Exercice 2006			Exercice 2005		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation	-2 809		-2 809	-2 113		-2 113
Financier	-2 222		-2 222	55		55
Exceptionnel	-10 725	70	-10 795	7 629	70	7 559
Produits d'intégration fiscale					-1 299	1 299
Total	-15 756	70	-15 826	5 571	-1 229	6 800

19.- ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION

Plus-values en sursis d'imposition à la clôture de l'exercice

	Valeur fiscale	Valeur d'apport et comptable	Plus-values en sursis d'imposition
Titres de participation	1 686	16 815	15 129

Les plus-values en sursis d'imposition concernent les titres Quinette Gallay.

La provision sur titres Quinette Gallay mentionnée dans la note 4 comprend un montant de 13 624 milliers d'euros s'imputant sur la plus-value en sursis d'imposition.

Le passif d'impôt potentiel sur les plus-values en sursis d'imposition résulterait d'une base imposable égale à 5 % du résultat net de cession calculé au taux de droit commun.

AUTRES INFORMATIONS

20.- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Dans le cadre de la cession de la Compagnie de Fougerolles, la société a consenti des garanties dont l'éventuelle mise en jeu pourrait entraîner au bénéfice de l'acquéreur :

- une indemnisation maximale de 3 500 000 euros.
- une diminution du prix maximale de 1 336 000 euros.

Corrélativement à la garantie donnée, la société a fait inscrire, d'un part à un compte bancaire " Séquestre " 1 500 000 euros et d'autre part à un compte Titres nantis une valeur de 518 759 euros.

Par ailleurs une garantie de paiement à première demande avait été mise en place pour un montant de 2 200 000 euros dans le cadre d'un contrôle qui était en cours dans une filiale de la Compagnie de Fougerolles. Ce risque s'est dénoué et a donné lieu au paiement d'un montant de 3 000 euros. La mainlevée de cette garantie a été opérée le 8 mars 2007.

Lors de la cession des actions de la société Groupe de Divonne, réalisée en 2005, Didot-Bottin a consenti, conjointement avec un autre cédant, la Cofip, une garantie de passif à hauteur de 8 990 milliers d'euros (part de Didot-Bottin). Cette garantie prendra fin le 31 juillet 2007, sauf en matière fiscale et sociale pour laquelle la garantie expirera le 31 janvier 2009. Au cours de l'exercice 2006 un montant de 30 milliers d'euros a été versé au titre de cette garantie.

La société s'était portée caution pour Quinette Gallay en 2005 auprès de BNP Paribas pour un crédit de 2,5 millions d'euros. Cette caution a pris fin le 31 mars 2006.

La société s'était portée caution solidaire au profit de BNP Paribas dans le cadre des lignes de cautions de marchés délivrées à la demande de Quinette Gallay pour un montant de 3 200 000 euros. Ce montant est ramené à 1 500 000 euros en mars 2007.

La société a donné une garantie à première demande à la société QUARTZ PROPERTIES au titre du bail commercial de Quinette Gallay portant sur les locaux de Montreuil-sous-Bois.

La société Didot-Bottin, qui au 31 décembre 2006 a consenti une avance en compte courant de 1,5 million d'euros, a confirmé à Quinette Gallay son intention de lui apporter si nécessaire un soutien de trésorerie.

Engagements reçus

Dans le cadre de la cession de Cie de Fougerolles, la société Cofip s'est engagée à rembourser à Didot-Bottin 3,27 % des sommes qui pourraient être appelées en raison des garanties délivrées à l'acquéreur.

21.- OPERATIONS FINANCIÈRES

Depuis février 2005, le contrat d'échange de taux d'intérêts structurés, conclu en novembre 2003 dans le cadre du financement en crédit-bail par la société, a été modifié à l'occasion de modifications des conditions de marché. Il s'agit d'un échange contre Euribor 3 mois, la société payant un taux fixe inconditionnel de 1,96 % du 8 mars au 8 décembre 2005 et au-delà un taux fixe de 2,64 % si l'écart entre le CMS euro à 10 ans et CMS euro à 2 ans est supérieur ou égal à 0,64 %, de 5,60 % dans le cas contraire, qui s'est produit depuis décembre 2005.

22.- EFFECTIF MOYEN

	Exercice clos le 31/12/2006	Exercice clos le 31/12/2005
• Cadres	5	5
• Agents de maîtrise	4	4
Total	9	9

23.- SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE DIDOT-BOTTIN

La Compagnie Financière Privée - COFIP
Société par actions simplifiée au capital de 35 014 000 euros
Siège social : 55/63, rue Anatole France
92300 LEVALLOIS-PERRET

intègre les comptes de la Société DIDOT-BOTTIN selon la méthode de l'intégration globale.

24.-TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2006	2005
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-15 826	6 800
Amortissements et provisions	1 247	792
Résultat sur cessions d'actif immobilisé	11 602	-8 170
Capacité d'autofinancement	-2 977	-578
Clients et comptes rattachés	105	177
Fournisseurs	-313	315
Autres actifs et passifs d'exploitation	-380	-334
Variation des besoins d'exploitation	-588	158
Flux de trésorerie d'exploitation	-3 565	-420
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-27
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-5
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières, nets d'impôts	32 238	27 473
Variation des prêts	44	7
	32 282	27 475
Variation de périmètre sur la trésorerie	-	1 282
Flux de trésorerie d'investissement	32 322	28 730
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Variation des comptes courants consentis et des emprunts et autres dettes financières	12 227	-18 290
Coûts dividendes versés	-1 708	-
Flux de trésorerie de financement	10 519	-18 290
Variation de trésorerie	39 276	10 020
Variation des placements à court terme	37 968	9 715
Variation du disponible	1 308	275
Variation des concours bancaires à court terme	-	30
	39 276	10 020

**25.- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

en euros

SOCIETES	CAPITAL	RESERVES	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS PAR LA SOCIETE	C. A. HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT NET DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société DIDOT-BOTTIN											
A. FILIALES											
QUINETTE CALLAY	5 000 000	-4 268 873	77,30 %	27 691 891	5 391 891	1 500 000		23 836 889	2 953 848		
FINANCIERE RENNES-RASPAIL	114 000	9 968	98,97 %	4 426 963	123 510				1 241		
B. PARTICIPATIONS											
Renseignements détaillés concernant les autres filiales ou participations											
A. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I											
B. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I											
TOTAL											
										32 118 854	5 515 401

*Bilan consolidé
au 31 décembre 2006*

		Milliers d'euros	
ACTIF	notes	31/12/2006	31/12/2005
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	4	-	27 193
Immobilisations incorporelles	5	60	84
Immobilisations corporelles	6	13 141	24 986
Participation dans les entreprises mises en équivalence	7	246	1 249
Actifs financiers divers non courants	8	367	628
Actif d'impôt sur les bénéfices non courant	8	643	1 621
Impôts différés actifs	9	1 050	2 169
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		15 507	57 930
Actifs courants			
Stocks	10	2 059	24 639
Clients	11	8 141	14 621
Actif d'impôt sur les bénéfices courant		-	423
Actifs financiers divers courants		2 595	2 033
Trésorerie ou équivalent de trésorerie	12	52 675	14 809
TOTAL ACTIFS COURANTS		65 470	56 525
TOTAL DES ACTIFS		80 977	114 455

*Bilan consolidé
au 31 décembre 2006*

		Milliers d'euros	
PASSIF	notes	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres			
Capital		25 627	25 627
Actions propres		-16	-16
Réserves		27 044	33 474
TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	13	52 655	59 085
Intérêts minoritaires	14	1 387	2 029
TOTAL CAPITAUX PROPRES		54 042	61 114
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	15	11 235	18 894
Provisions non courantes	16	1 073	1 392
Impôts différés passif	9	-	533
Autres dettes non courantes	17	3 183	4 072
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		15 491	24 891
Passifs courants			
Dettes financières courantes	18	1 448	9 252
Provisions courantes	16	891	1 592
Fournisseurs	19	4 945	10 606
Autres dettes courantes	20	4 160	7 000
TOTAL PASSIFS COURANTS		11 444	28 450
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		80 977	114 455

Compte de résultat consolidé exercice 2006

	notes	Milliers d'euros	
		Exercice 2006	Exercice 2005
Chiffre d'affaires		31 707	33 549
Variation en cours de production de biens & variation stocks de produits		-	578
Consommation de matières premières et marchandises		-14 291	-16 346
Charges de personnel		-10 962	-12 267
Charges externes		-8 514	-8 833
Impôts et taxes		-826	-844
Amortissements	21	-1 169	-1 388
Provisions - Pertes de valeur des actifs	21	-2 761	314
Autres produits et charges opérationnels		235	-433
Résultat sur cession immobilière	22	4 509	-
Résultat sur cession participation Groupe de Divonne	23	-	7 374
Résultat opérationnel		-2 072	1 704
Produits financiers	24	854	478
Charges financières	24	-813	-1 295
Résultat financier		41	-817
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	7	-59	-395
Résultat avant impôts		-2 090	492
Impôts sur les résultats	26	-1 109	2 227
Résultat net des activités poursuivies		3 199	2 719
Résultat net des activités cédées	27	-1 312	2 305
Résultat net		-4 511	5 024
dont part du Groupe		-4 700	5 776
dont part des intérêts minoritaires		189	-752
Résultat non dilué par action		en € -5,50	en € 6,76
Résultat dilué par action		-5,50	6,76
Résultat des activités poursuivies par action		-3,74	3,18

Tableau des flux de trésorerie exercice 2006

	2006	2005
ACTIVITE OPERATIONNELLE		
Marge brute d'autofinancement (note n° 26 de l'annexe)	-3 124	-3 645
Variation du besoin net en fonds de roulement (note n° 27 de l'annexe)	-1 621	3 219
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 745	-426
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-247	-405
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 969	39
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-105
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	32 499	27 464
Variations des immobilisations financières	-111	-6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Trésorerie nette résultant des entrées de périmètre	-	1 282
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	39 110	28 269
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-1 708	-
Encaissements d'emprunts	47	821
Remboursements d'emprunts	-822	-14 731
Variation des dettes financières	-5 519	-2 053
Variation des concours bancaires courants	-409	-2 652
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-8 411	-18 615
Flux de trésorerie des activités cédées (note n° 26 de l'annexe)	12 009	1 167
Effets des variations de périmètre sur la trésorerie	-99	-
Incidence des variations de cours des devises	3	-70
Variation de trésorerie	37 867	10 325
Trésorerie d'ouverture	14 809	4 484
Trésorerie de clôture	52 676	14 809
Variation de trésorerie au bilan	37 867	10 325
Impôts sur les bénéfices payés (remboursés) au cours de l'exercice	-51	-257
Intérêts payés au cours de l'exercice	823	2 231

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Actions propres	Réserves			Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Résultats accumulés	Réserve de conversion	Sous-total			
1^{er} janvier 2005	25 627	-16	27 725	-31	27 694	53 305	2 889	56 194
Bénéfice de l'exercice 2005 (a)	-	-	5 776	-	5 776	5 776	-752	5 024
Mouvements à la réserve de conversion (b)	-	-	-	4	4	4	39	43
Total des produits et des charges comptabilisés en 2005 (a) + (b)	-	-	5 776	4	5 780	5 780	-713	5 067
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-4	-4
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-143	-143
31 décembre 2005	25 627	-16	33 501	-27	33 474	59 085	2 029	61 114
Perte de l'exercice 2006 (a)	-	-	-4 700	-	-4 700	-4 700	189	-4 511
Mouvements à la réserve de conversion (b)	-	-	-	3	3	3	-6	-3
Total des produits et des charges comptabilisés en 2006 (a) + (b)	-	-	-4 700	3	-4 697	-4 697	183	-4 514
Dividendes versés	-	-	-1 708	-	-1 708	-1 708	-4	-1 712
Variation de périmètre	-	-	-25	-	-25	-25	-821	-846
31 décembre 2006	25 627	-16	27 068	-24	27 044	52 655	1 387	54 042

Annexe aux comptes consolidés

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

1.- PRINCIPES COMPTABLES

La société Didot-Bottin est une entreprise domiciliée en France.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme " le Groupe ").

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 mars 2007 et seront soumis à l'Assemblée Générale du 27 juin 2007.

1.1.- CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2006 ET COMPTES COMPARATIFS DE L'EXERCICE 2005

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe Didot-Bottin sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Des normes nouvelles, des modifications de normes existantes et des interprétations nouvelles sont devenues définitives en 2006, leur application étant rendue obligatoire à des dates postérieures au 31 décembre 2006.

Lorsque ces textes le prévoient, le Groupe n'a pas choisi de les appliquer par anticipation dans les comptes de l'exercice 2006. Il étudie actuellement l'incidence éventuelle de ces nouveaux textes, et n'a pas identifié à ce jour de changements significatifs qui pourraient en résulter dans les comptes.

1.2.- BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés, et des équivalents de trésorerie qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements sociaux à prestations définies,
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur,
- la valorisation des instruments financiers dérivés à la juste valeur,
- l'enregistrement des actifs d'impôt différé.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les valeurs réelles pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

1.3.- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les participations dans lesquelles la société mère dispose d'une influence notable ou d'un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.

Les sociétés incluses dans le périmètre ont un exercice de 12 mois clos le 31 décembre.

1.4.- TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les créances et les dettes, les produits, les charges et les dividendes internes résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes intragroupe sont éliminées de la même façon que les profits latents. Toutefois, elles peuvent constituer un indice de dépréciation d'un actif susceptible d'avoir à être comptabilisée.

1.5.- MÉTHODES DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres à la rubrique "réserve de conversion".

1.6.- ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition au bilan consolidé de Didot-Bottin proviennent d'acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 et se rapportent au sous groupe Quinette Gallay.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de dépréciation annuel, dans les conditions indiquées en note 1.10, qui peuvent engendrer l'enregistrement de pertes de valeur portées en déduction de la valeur des écarts.

1.7.- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité estimée, alors que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées par des licences d'utilisation de logiciels informatiques comptabilisées dont la durée d'utilité estimée est en général de trois ans.

1.8.- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.8.1.- ACTIFS DONT LE GROUPE EST PROPRIÉTAIRE

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût n'inclut pas le coût de financement supporté avant leur mise en service.

1.8.2.- ACTIFS FINANCÉS PAR LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont comptabilisés en tant que financement. Les actifs financés par location financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée, le groupe étant appelé à devenir propriétaire à l'issue du bail. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

L'immeuble du siège social, a fait l'objet d'une opération de cession-bail. La plus-value dégagée, lors de cette opération, a été neutralisée.

L'immeuble du siège est en partie sous-loué à des tiers dans le cadre de locations simples. Cette fraction de l'immeuble est comptabilisée en tant qu'immobilisation corporelle et non en tant qu'immeuble de placement puisqu'elle ne pourrait pas être cédée sans que l'immeuble soit cédé dans sa globalité.

1.8.3.- COÛTS ULTÉRIEURS

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

1.8.4.- AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. En présence d'éléments ayant des durées d'utilisation plus courtes que la durée de l'immobilisation à laquelle ils se rattachent, ces éléments sont amortis sur leur durée d'utilisation propre. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes par nature d'immobilisations (durée depuis l'acquisition à neuf des actifs sauf indication contraire) :

Immeuble du siège social depuis la date de l'opération de cession-bail	33 ans
Equipements industriels • activité sièges de salles de spectacles	6 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

1.9.- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les activités du groupe ne sont pas engagées dans des programmes de recherche. Pour l'activité sièges, les projets de développement peuvent avoir pour objet la mise au point de nouveaux standards, susceptibles d'être utilisés dans le cadre de commandes ainsi que l'amélioration des process de production ; les développements spécifiques à certaines affaires engendrent des coûts qui sont alloués au coût de production de ces affaires.

Les coûts de développement décrits ci-dessus ne sont pas immobilisés, le groupe estimant que les conditions exigées par la norme IAS 38 sur les immobilisations incorporelles ne sont pas remplies. Il ne peut en effet démontrer avec une certitude suffisante que ces développements procureront des avantages économiques ; par ailleurs, les systèmes d'informations disponibles ne permettent pas d'identifier avec précision les coûts directement attribuables à ces projets.

1.10.- DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES IMMOBILISATIONS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'actif, celle-ci étant sa valeur d'utilité ou sa valeur de vente, sous déduction des coûts de cession, si cette dernière est supérieure à la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant au plus petit regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. Le test de dépréciation est effectué à l'échelon de cette unité.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Au 31 décembre 2006, le groupe a identifié une unité génératrice de trésorerie, correspondant à son activité opérationnelle dans la fabrication de sièges de salles de spectacle. L'immeuble du siège social, dont une partie est louée à des tiers, fait l'objet d'une appréciation individuelle de valeur.

A la clôture, un test de dépréciation a été effectué sur l'écart d'acquisition affecté à cette unité génératrice de trésorerie et a donné lieu à la dépréciation totale dudit écart d'acquisition.

1.11.- ACTIFS FINANCIERS DIVERS

Ils comprennent les titres non consolidés qui représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes et sont donc maintenus au bilan à leur coût, éventuellement déprécié.

1.12.- STOCKS

Les stocks comprennent les matières premières, les en-cours et les produits finis utilisés dans les activités industrielles du groupe.

Ils sont évalués à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure au coût.

Le coût des matières correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant la cas échéant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût d'acquisition ou de production, s'ils sont endommagés, obsolètes et si leur prix de vente diminue. Pour les matières premières en stock, la valeur nette de réalisation s'identifie au coût de remplacement.

1.13.- CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif ; lorsque les échéances de ces actifs financiers sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des créances, celle-ci étant alors retenue. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables.

1.14.- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste regroupe les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, immédiatement transformables en un montant connu de liquidités et ne comportant pas de risque de perte de valeur. Le Groupe gérant ce portefeuille en justes valeurs a choisi de comptabiliser les équivalents de trésorerie à la juste valeur, celle-ci devant être très proche par hypothèse du coût d'acquisition ; les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

1.15.- RISQUES FINANCIERS ; INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société Didot-Bottin ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Les instruments dérivés existant au 31 décembre 2006 ne remplissant pas les conditions requises par la norme IAS 39 pour être qualifiés d'instruments de couverture, ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.16.- EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.17.- FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

1.18.- PROVISIONS

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le groupe, ayant pour origine une réglementation ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Compte tenu de l'effet non significatif de leur actualisation financière, celle-ci n'a pas été pratiquée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment les provisions au titre des engagements de retraites.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelque soit leur échéance estimée, ainsi que les autres provisions dont l'échéance est inférieure à un an.

1.19.- AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI CONSENTIS AUX SALARIÉS ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies consentis aux salariés du groupe sont constitués par des indemnités de fin de carrière versées à la date du départ à la retraite. S'agissant d'un régime à prestations définies, la dette du Groupe est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. L'estimation prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation reflétant le taux de rendement à la date du bilan des obligations émises par des émetteurs privés de premier rang.

Le Groupe a choisi de ne pas enregistrer immédiatement en résultat les écarts actuariels ; ceux-ci sont différés au bilan et amortis selon la méthode du corridor, pour leur fraction excédant le seuil de 10 % du montant de la dette actuarielle, sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés.

Il est rappelé que les retraites des salariés du groupe sont versées par des organismes nationaux de retraite fonctionnant par répartition. Le Groupe estimant n'avoir aucune obligation au delà de celle d'avoir à verser les cotisations à ces organismes, celles-ci sont enregistrées en charge de périodes au titre desquelles elles sont appelées.

1.20.- COMPTABILISATION DES PRODUITS

Dans le secteur de la fabrication de sièges de salles de spectacles, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement en application de la norme IAS 11 relative aux contrats de construction. Compte tenu des systèmes d'informations disponibles, qui ne permettent pas d'évaluer de manière fiable les marges à

l'avancement, le chiffre d'affaires comptabilisé correspond aux coûts engagés sur chaque affaire, ceux-ci étant déterminés de manière forfaitaire. Il en résulte que les marges sur affaires ne sont constatées qu'en fin de processus de production.

Le chiffre d'affaires de la holding correspond notamment aux loyers facturés à des tiers au titre de la location de bureaux dans l'immeuble du siège.

1.21.- PAIEMENTS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

1.22.- IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt sur les résultats (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt sur les résultats est comptabilisé en résultat. Toutefois, s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires.

1.23.- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est, le cas échéant, calculé en retenant les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe.

Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui sert de base au calcul du résultat net par action (avant et après dilution).

1.24.- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés au bilan en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

Les charges au compte de résultat sont présentées selon leur nature.

Dans le tableau de flux de trésorerie, le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles est obtenu suivant la méthode indirecte, selon laquelle ce flux net est obtenu à partir du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement

1.25.- ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une composante distincte et significative de l'activité du Groupe et qu'elle satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente ou lorsqu'elle a effectivement été cédée. Un groupe destiné à être cédé peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité cédée.

Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôts des activités cédées et le résultat net après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par ces activités sont présentés distinctement dans le tableau des flux de trésorerie consolidé des périodes présentées.

Ces dispositions ont été appliquées pour présenter au compte de résultat 2006 les produits, les charges et le résultat de cession de l'activité distillerie (Compagnie de Fougerolles et ses filiales), effective le 8 novembre 2006.

1.26.- INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique).

L'activité du Groupe Didot-Bottin porte essentiellement sur la fabrication de sièges de salles de spectacle.

2.- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS (Siège social)	% d'intérêt sur l'exercice	% d'intérêt à la clôture	Sociétés détenrices	% détention à la clôture	Période prise en compte
a) Sociétés consolidées par intégration globale					
Société mère Didot-Bottin (Levallois-Perret)	100,00	100,00			janv. à déc. 06
Quinette Gallay (Montreuil-sous-Bois)	77,3	77,3	Didot-Bottin	77,3	janv. à déc. 06
Mussidan Sièges (Mussidan)	77,27	77,27	Quinette Gallay	99,96	janv. à déc. 06
b) Sociétés consolidées par mise en équivalence					
Beijing Quinette Great Wall Seats Co Beijing (Chine)	30,92	30,92	Quinette Gallay	40,00	janv. à déc. 06
Krishna Quinette Seats Pvt Ltd New Delhi (Inde)	38,65	38,65	Quinette Gallay	50,00	avr. 05 à déc. 06
Sociétés du secteur Distilleries sorties sur le 2^{ème} semestre de l'exercice					
Compagnie de Fougerolles (Levallois-Perret)	96,73	-	Didot-Bottin	-	janv. à juin 06
Grandes Distilleries Peureux (Fougerolles)	96,73	-	Cie de Fougerolles	-	janv à juin 06
Distillerie Jean Gauthier (Saint-Désirat)	96,73	-	Cie de Fougerolles	-	janv à juin 06
INTERPROM Belgrade (Serbie)	37,50	-	Grandes Distilleries Peureux	-	janv à juin 06

La société Krishna Quinette Seats Pvt Ltd (Inde) est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2006.

Les sociétés du secteur Distilleries ont été cédées au cours du 2^{ème} semestre 2006.

L'exercice précédent, les sociétés du Groupe de Divonne, qui étaient mises en équivalence, ont été cédées au cours du 2^{ème} semestre 2005.

3.- INFORMATIONS SECTORIELLES DU GROUPE DIDOT-BOTTIN

Exercice clos le 31 décembre 2006	Sièges	Autres activités	Total
Composante résultat			
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	30 500	1 207	31 707
Chiffre d'affaires par zone de destination			
France	16 238	1 207	17 445
Etranger	<u>14 262</u>	<u>-</u>	<u>14 262</u>
Total	30 500	1 207	31 707
Résultat opérationnel	2 479	-4 551	-2 072
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-59	-59
Résultat des activités cédées	-	-1 305	-1 305
Composante Bilan			
Immobilisations nettes	702	12 499	13 201
Acquisitions d'immobilisations corporelles	168	-	168
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 141	49 534	52 675

Les autres activités incluent notamment la holding

Exercice clos le 31 décembre 2005	Sièges	Autres activités	Total		
Composante résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	31 319	2 230	33 549		
Chiffre d'affaires par zone de destination					
France	16 708	2 230	18 938		
Etranger	<u>14 611</u>	<u>-</u>	<u>14 611</u>		
Total	31 319	2 230	33 549		
Résultat opérationnel	-3 639	5 343	1 704		
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-395	-395		
Résultat des activités cédées	-	2 305	2 305		
			Sous-total	Impact Cie de Fougerolles	Total bilan 31/12/2005
Composante Bilan					
Immobilisations nettes	3 530	13 297	16 827	8 243	25 070
Acquisitions d'immobilisations corporelles	336	26	362	499	861
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 281	10 032	11 313	3 496	14 809

Les autres activités incluent notamment la holding

4.- ÉCARTS D'ACQUISITION

	Valeurs au bilan
Valeur nette au 31 décembre 2004	27 193
Perte de valeur de l'exercice	-
Sortie de périmètre	-
Valeur nette au 31 décembre 2005	27 193
Perte de valeur de l'exercice	3 446
Sortie de périmètre	23 747
Valeur nette au 31 décembre 2006	-

La sortie de périmètre se rapporte au secteur Distilleries.

La perte de valeur enregistrée est relative à l'écart d'acquisition de l'activité sièges. Elle a été déterminée à partir de l'évaluation effectuée par un cabinet spécialisé dont les travaux ont privilégié la méthode d'actualisation des cash-flow futurs.

5.- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Logiciels	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2005	653	39	692
Acquisitions	32	27	59
Cessions	-30		-30
31 décembre 2005	655	66	721
Acquisitions	7	57	64
Cessions	-34		-34
Variation du périmètre	-147		-147
31 décembre 2006	481	123	604

Amortissements	Logiciels	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2005	530	13	543
Augmentations	74	22	96
Diminutions	-2		-2
31 décembre 2005	602	35	637
Augmentations	19	48	67
Diminutions	-34		-34
Variation du périmètre	-126		-126
31 décembre 2006	461	83	544

Valeurs nettes	Logiciels	Autres	Total
Valeur nette au 31 décembre 2005	53	31	84
Valeur nette au 31 décembre 2006	20	40	60

6.- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes 2006

	Ouverture	Variation du périmètre	Augmentations	Diminutions	Clôture
Terrains	1 561	-486	22	1 049	48
Terrains en crédit-bail	3 600				3 600
Constructions	14 485	-9 440		4 944	101
Constructions en crédit-bail	10 795			95	10 700
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 615	-10 719	167	285	1 778
Autres immobilisations corporelles	4 504	-2 337	139	230	2 076
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	111	-111			-
Immobilisations corporelles en cours	39	-29	10	20	-
Total	47 710	-23 122	338	6 623	18 303

Amortissements 2006

	Ouverture	Variation du périmètre	Dotations	Diminutions	Clôture
Terrains	149	-75	5	79	-
Terrains en crédit-bail	-				-
Constructions	8 013	-4 616	252	3 613	36
Constructions en crédit-bail	1 461		721	95	2 087
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 676	-8 286	392	316	1 466
Autres immobilisations corporelles	3 379	-1 809	176	173	1 573
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	46	-60	14		-
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Total	22 724	-14 846	1 560	4 276	5 162

Valeurs nettes à la clôture 2006

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	48	-	48
Terrains en crédit-bail	3 600	-	3 600
Constructions	101	36	65
Constructions en crédit-bail	10 700	2 087	8 613
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 778	1 466	312
Autres immobilisations corporelles	2 076	1 573	503
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Total	18 303	5 162	13 141

Valeurs brutes 2005

	Ouverture	Ecart de conversion	Augmentations	Diminutions	Clôture
Terrains	1 561				1 561
Terrains en crédit-bail	3 600				3 600
Constructions	13 465		1 032	12	14 485
Constructions en crédit-bail	10 795				10 795
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 584	32	373	374	12 615
Autres immobilisations corporelles	4 488	30	225	239	4 504
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	111				111
Immobilisations corporelles en cours	808			769	39
Total	47 412	62	1 630	1 394	47 710

Amortissements 2005

	Ouverture	Ecart de conversion	Dotations	Diminutions	Clôture
Terrains	139		10		149
Terrains en crédit-bail	-				-
Constructions	7 469		544		8 013
Constructions en crédit-bail	759		702		1 461
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 225		777	326	9 676
Autres immobilisations corporelles	3 382	2	278	283	3 379
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	18		28		46
Immobilisations corporelles en cours					
Total	20 992	2	2 339	609	22 724

Valeurs nettes à la clôture 2005

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	1 561	149	1 412
Terrains en crédit-bail	3 600	-	3 600
Constructions	14 485	8 013	6 472
Constructions en crédit-bail	10 795	1 461	9 334
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 615	9 676	2 939
Autres immobilisations corporelles	4 504	3 379	1 125
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	111	46	65
Immobilisations corporelles en cours	39	-	39
Total	47 710	22 724	24 986

7.- PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les données des sociétés mises en équivalence.

	Beijing Great Wall Seats (Chine)	Krishna Quinette Seats (Inde)
Chiffre d'affaires	1 399	2 204
Total des actifs	1 490	771
Total des passifs (hors capitaux propres)	1 351	391
Capitaux propres avant résultat	576	148
Résultat	<u>-437</u>	<u>232</u>
Capitaux propres après résultat	139	380

La société Krishna Quinette Seats est entrée dans le périmètre de consolidation en 2006. Elle clôture son exercice social au 31 mars. Son résultat reprend toute la période depuis son début d'activité jusqu'aux comptes semestriels arrêtés au 30 septembre 2006, soit 18 mois d'activité.

8.- ACTIFS FINANCIERS DIVERS NON COURANTS, ACTIF D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES NON COURANT

	31/12/2006	31/12/2005
Titres de participation non consolidés	124	265
Dépôts et divers	243	363
	367	628

La diminution des titres de participation non consolidés correspond pour 90 milliers d'euros à la société Krishna Quinette Seats consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2006 et pour 51 milliers d'euros à la cession du secteur Distilleries.

L'actif d'impôt sur les bénéfices non courant de 643 milliers d'euros, représente une créance de carry back dont l'échéance est à plus d'un an.

9.- IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2006	31/12/2005
Actif d'impôt différé		
Déficits reportables	-	1 047
Indemnités de départ à la retraite	253	388
Autres charges à déductibilité différée	38	98
Plus-value sur lease-back	627	697
Autres	189	256
Actifs d'impôt différé totaux	1 107	2 486
Passifs d'impôt différé		
Produits à taxation différée	-	95
Provisions réglementées	14	683
Autres	43	72
Passifs d'impôt différé totaux	57	850
Montant net	1 050	1 636
Montants comptabilisés au bilan		
Actifs d'impôt différé	1 050	2 169
Passifs d'impôt différé	-	533
Montant net	1050	1 636

10.- STOCKS ET EN-COURS (par secteur d'activité)

	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs brutes	Dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements				
Sièges, installation de salles	2 059		2 724	
Distilleries	-		4 812	52
	2 059		7 536	52
En-cours de production de biens				
Sièges, installation de salles	-		643	
Distilleries	-		-	
	-	-	643	-
Produits intermédiaires et finis				
Sièges, installation de salles	-		2	
Distilleries	-		15 879	
	-	-	15 881	-
Marchandises				
Distilleries	-		631	
	-	-	631	-
	2 059	-	24 691	52
Valeur nette	2 059		24 639	

11.- CLIENTS (par secteur d'activité)

	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs brutes	Dépréciation
Sièges, installation de salles	8 717	576	8 803	577
Distilleries	-	-	6 427	32
	8 717	576	15 230	609
Valeur nette	8 141		14 621	

12.- TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

	31/12/2006	31/12/2005
SICAV monétaires sans risque sur le capital et très liquide	50 327	10 305
Disponibilités	2 348	4 504
Total	52 675	14 809

13.- CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Le capital social se compose de 854 224 actions de 30 euros de nominal sans variation au cours des années 2006 et 2005. La société n'a pas émis d'instruments tels que des options pouvant être ultérieurement à l'origine d'augmentation de capital.

La société détient 400 de ses propres actions pour un montant de 16 000 euros au 31 décembre 2006, 2005 et 2004. Ce montant a été porté en diminution des capitaux propres consolidés.

Les réserves au bilan correspondent à l'accumulation des bénéfices non distribués par la société.

Aucun dividende au titre de l'exercice 2006, n'est soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 27 juin 2007.

	2006	2005
Dividende net global en milliers d'euros		1 708
Dividende net par action en euros		2

14.- INTÉRÊTS MINORITAIRES

	31/12/2006	31/12/2005
Compagnie de Fougerolles	-	737
Quinette Gallay	1 387	1 292
	1 387	2 029

15.- DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES

	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	6 847
Emprunts crédit-bail à LT*	11 235	12 047
Total	11 235	18 894
*dont emprunts crédit-bail à + de 5 ans	8 703	9 621

Les emprunts ci-dessus sont libellés en euro. La structure des taux d'intérêts est la suivante :

	2006	2005
Taux fixe	-	3 903
Taux variable	11 235	14 991
Total	11 235	18 894

Instrument dérivé de taux d'intérêts

Dans le cadre de son financement en crédit-bail, la société avait conclu, le 26 novembre 2003 un contrat d'échange de taux d'intérêt structuré contre Euribor 3 mois avec un système de double cap à 4 % (jusqu'à Euribor 6,30 %) et à 8 % (au delà d'Euribor 8 %) et un intéressement significatif en cas de baisse des taux sous 2,50 %. Le notionnel de ce contrat au 31 décembre 2004 était de 13 623 milliers d'euros.

Depuis février 2005, le contrat d'échange de taux d'intérêts structurés conclu en novembre 2003 dans le cadre du financement en crédit-bail par la société, a été modifié à l'occasion de modifications des conditions de marché, sur la base d'un notionnel de 12 366 milliers d'euros. Il s'agit d'un échange contre Euribor 3 mois, la société payant un taux fixe inconditionnel de 1,96 % du 8 mars au 8 décembre 2005 et au-delà un taux fixe de 2,64 % si l'écart entre le CMS euro à 10 ans et CMS euro à 2 ans est supérieur ou égal à 0,64 %, de 5,60 % dans le cas contraire, qui s'est produit constamment depuis décembre 2005. La juste valeur de ce contrat au 31 décembre 2006 était de 501 896 euros en faveur de la banque, contre 684 200 euros au 31 décembre 2005.

16.- PROVISIONS

Provisions non courantes

	31/12/2005	Variation du périmètre	Dotations	Reprises		31/12/2006
				montants utilisés	montants non utilisés	
Indemnité de départ à la retraite	1 158	-250	271	36	118	1 025
Provision pour impôts	131	-131				-
Autres	103	-10		33	12	48
Total	1 392	-391	271	69	130	1 073

Provisions courantes

	31/12/2005	Variation du périmètre	Dotations	Reprises		31/12/2006
				montants utilisés	montants non utilisés	
Risque garantie fin de chantier	768	30		410		388
Réorganisation industrielle	410		498	405		503
Autres provisions courantes	414			414		-
Total	1 592	30	498	1 229	-	891

Avantages postérieurs à l'emploi consentis aux salariés

Au cours de l'exercice 2006, la charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies s'est élevée à 622 millions d'euros (679 millions d'euros en 2005).

La dette actuarielle au titre des indemnités de départ à la retraite a été évaluée au 31 décembre 2006 en retenant les taux d'actualisation issus de la courbe publiée par l'Institut des Actuaire ; ces taux étant choisis individuellement en fonction des dates de départ prévues des personnes concernées. Les augmentations de salaires futures sont supposées comprises entre 1 % et 2,5 %, respectivement pour les non-cadres et les cadres.

Au 31 décembre 2006 et 2005, il n'existe pas d'actifs en couverture de ces engagements.

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2006 et la dette actuarielle (en milliers d'euros) :

	2006	2005
Dette actuarielle	1 025	1 133
Gains actuariels non reconnus (pertes)	-	25
Passif comptabilisé à la clôture	1 025	1 158

La charge comptabilisée par le groupe au titre des régimes à prestations se décompose de la manière suivante (en milliers d'euros) :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	88	87
Coût de la désactualisation	37	50
Reconnaissance du coût des services passés	28	-
Liquidations	-	-113
Charge (produit) comptabilisé	153	25

Cette charge est comptabilisée en résultat opérationnel.

L'évolution du passif comptabilisée au cours de l'exercice 2006 est la suivante (en milliers d'euros) :

	2006	2005
Actif (passif) comptabilisé à l'ouverture	-1 158	-1 134
Variation de périmètre	250	-
Prestations versées	36	1
Produit (charge) comptabilisé	-153	-25
Actif (passif) comptabilisé à la clôture	-1 025	-1 158

17.- AUTRES DETTES NON COURANTES

	31/12/2006	31/12/2005
Dépôt reçu à plus d'un an	224	222
Dettes fiscales à plus d'un an	55	577
Produits constatés d'avance à plus d'un an	2 904	3 273
Total	3 183	4 072

18.- DETTES FINANCIÈRES COURANTES

	31/12/2006	31/12/2005
Emprunt crédit-bail à CT	773	757
Emprunts auprès des établissements de crédit à CT	-	5 593
Concours bancaires courants et soldes créditeurs	170	2 077
Dettes financières à CT	-	105
Intérêts courus	3	36
Instruments dérivés (juste valeur négative) (note 15)	502	684
Total	1 448	9 252

A la clôture de l'exercice 2005, les concours bancaires courants représentaient des tirages sur des lignes confirmées par l'établissement bancaire.

19.- DETTES FOURNISSEURS

Ventilation par secteur

	31/12/2006	31/12/2005
Sièges, installation de salles	4 870	6 596
Distilleries	-	3 622
Divers	75	388
Total	4 945	10 606

20.- AUTRES DETTES COURANTES

	31/12/2006	31/12/2005
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25	28
Dettes fiscales et sociales	2 826	4 222
Autres dettes d'exploitation	90	227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	13
Autres dettes	225	977
	3 166	5 467
Montants dus par les clients (activités sièges)	628	1 167
Produits constatés d'avance	366	366
Total autres dettes courantes	4 160	7 000

21.- PROVISIONS - PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

	Exercice 2006	Exercice 2005
Amortissements		
Amortissements sur immobilisations incorporelles	62	83
Amortissements sur immobilisations corporelles	378	603
Amortissements sur immobilisations en crédit-bail	729	702
Total amortissements	1 169	1 388
Provisions		
Dotations aux provisions nettes des reprises	-685	-314
Perte de valeur sur écart d'acquisition	3 446	-
Total provisions et pertes de valeur	2 761	-314

22.- RÉSULTAT SUR CESSION IMMOBILIERE

Ce résultat se rapporte à la cession de l'ensemble immobilier de l'activité sièges à Montreuil-sous-bois.

23.- RÉSULTAT SUR CESSION DE LA PARTICIPATION DANS GROUPE DE DIVONNE (Exercice précédent)

En 2005, le profit de cession avant impôt sur la participation de la société Groupe de Divonne a été déterminé sous déduction des frais de cession. Compte tenu des moins-values à long terme reportables, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été constaté, ce profit n'a pas supporté de charge d'impôt.

24.- RÉSULTAT FINANCIER

	2006	2005
Produits financiers		
Intérêts sur prêts	260	246
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (note 15)	182	-
Différences positives de change, nettes	-	85
Produits sur équivalents de trésorerie	412	86
Autres produits financiers	-	61
Total	854	478
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et financements crédit-bail	790	798
Différences négatives de change, nettes	23	-
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	-	497
Total	813	1 295
Résultat financier	41	-817

25.- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les principales parties liées de Didot-Bottin sont, outre les dirigeants et mandataires sociaux, sa maison mère Cofip, la société Sopalia qui détient 21,65 % du capital, les sociétés consolidées par mise en équivalence et, par exception, les sociétés contrôlées mais non consolidées en raison de leur taille.

(a) Informations sur les parties liées autres que les dirigeants :

Les opérations avec la société Sopalia se limitent au versement des dividendes auxquels lui donne droit sa participation dans Didot-Bottin.

A l'occasion de la cession de la Compagnie de Fougerolles par Didot-Bottin et la Cofip, Didot-Bottin a refacturé à Cofip les frais de cession lui incombant (35 milliers d'euros).

(b) Informations sur les dirigeants :

Le montant des rémunérations allouées à la Direction du Groupe qui comprend le Président Directeur général et deux Directeurs, au titre de l'exercice 2006, s'est élevé à 1 063 milliers d'euros (1 025 milliers d'euros en 2005). Les autres catégories de rémunération sont inexistantes (absence d'attribution d'instruments de capitaux propres et frais de rupture de contrat de travail) ou non significatives.

Une rémunération de 187 milliers d'euros en 2006 (150 milliers d'euros en 2005), a été allouée à un parent proche de l'une de ces personnes dirigeant d'une filiale.

26.- IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

	Exercice 2006	Exercice 2005
Impôts courants	19	-947
Impôt différé	1 090	-1 280
Total	1 109	-2 227

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	Exercice 2006	Exercice 2005
Bénéfice avant impôt	-3 402	493
dont résultat mis en équivalence	-59	-395
dépréciation écarts d'acquisition	-3 446	-
résultat des activités cédées	-220	2 305
Bénéfice avant impôt, dépréciation des écarts d'acquisition Et résultat des activités cédées	323	-1 417
	33,33 %	33,83 %
Charge (produit) d'impôt théorique	108	479
Incidence :		
- Impôt différé actif non comptabilisé à l'ouverture	-201	-
- Impôt différé actif non comptabilisé à la clôture	899	-
- des charges et des provisions non déductibles	24	29
- des produits et des reprises de provisions non taxables	-107	-126
- de MVLT de l'exercice	459	-
- de PVLT de l'exercice imputables sur des MVLT reportables	-	-2 264
- résultats de filiales à l'étranger	-	212
- variation taux contributions sur IS	-	-21
- Effet de l'intégration fiscale sur activités cédées	-	-467
- Divers	-73	-69
Charge d'impôt réelle	1 109	-2 227

Il existe des déficits reportables sans limite de durée pour 5 667 milliers d'euros, non activés à la clôture. Au 31 décembre 2005, ces déficits s'élevaient à 6 981 milliers d'euros, activés à hauteur de 3 141 milliers d'euros.

Les moins-values à long terme reportables s'élèvent à 309 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (3 522 milliers d'euros au 31 décembre 2005).

27.- RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES

	2006	2005
Moins-value de cession Compagnie de Fougerolles	-32	-
Frais de cession Compagnie de Fougerolles	-1 060	-
Résultat du Groupe Compagnie de Fougerolles	-220	2 305
Résultat des activités cédées	-1 312	2 305

Décomposition du résultat net du Groupe Compagnie de Fougerolles

	2006 (6 mois)	2005 (12 mois)
Produits	13 672	30 447
Charges	13 767	26 585
Résultat avant impôts	-95	3 862
Impôts sur les résultats	125	1 557
Résultat net de Groupe Compagnie de Fougerolles	-220	2 305

Les flux de trésorerie du Groupe Compagnie de Fougerolles sont les suivants :

	2006	2005
Variation de trésorerie d'exploitation	2 028	4 394
Variation de trésorerie d'investissement	-676	-1 249
Variation de trésorerie de financement	-3 110	-1 978
Flux de trésorerie des activités cédées	-1 758	1 167
Flux nets de trésorerie sortis lors de la cession	13 767	-
Flux nets de trésorerie relatifs aux activités cédées	12 009	1 167

28.- MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

	2006	2005
Résultat net	-4 503	5 024
Extourne du résultat net des activités cédées	-220	2 305
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
• Amortissements et provisions	3 922	963
• Variation des impôts différés	1 090	-1 006
• Plus-values de cession	-4 780	-8 115
• Frais de cession sur Titres	1 060	1 110
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	59	-
• Autres variations	-192	684
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-3 124	-3 645

29.- VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

	2006	2005
Clients et comptes rattachés	-446	3 023
Stocks et en-cours	1 217	-732
Fournisseurs	-1 297	930
Autres actifs et passifs d'exploitation	-1 095	-2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 621	3 219

30.- ENGAGEMENTS, ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels résultent d'obligations liées avant la date de clôture, dont il est probable que le dénouement n'engendrera pas de sortie de ressources. Il en découle que le Groupe n'a pas constitué de provisions au titre de ces passifs éventuels.

a) Dans le cadre de la cession de la Compagnie de Fougerolles, la société a consenti des garanties dont l'éventuel mise en jeu pourrait entraîner au bénéfice de l'acquéreur :

- une indemnisation maximale de 3 500 000 euros
- une diminution du prix maximale de 1 336 000 euros

Corrélativement à la garantie donnée, la société a fait inscrire, d'un part à un compte bancaire " Séquestre " 1 500 000 euros et d'autre part à un compte Titres nantis une valeur de 518 759 euros.

Ces garanties sont données au titre de la cession de 100% des actions de la Compagnie de Fougerolles. La Cofip s'est engagée à rembourser les indemnités à Didot-Bottin, en cas de mise en jeu des garanties par l'acquéreur, à hauteur de la quote-part de 3,27 % qu'elle détenait dans le capital de la Compagnie de Fougerolles.

Par ailleurs une garantie de paiement à première demande avait été mise en place pour un montant de 2 200 000 euros dans le cadre d'un contrôle qui était en cours dans une filiale de la Compagnie de Fougerolles. Ce risque s'est dénoué et a donné lieu au paiement d'un montant de 3 000 euros. La mainlevée de cette garantie a été opérée le 8 mars 2007.

b) Lors de la cession des actions de la société Groupe de Divonne, réalisée en 2005, Didot-Bottin a consenti, conjointement avec un autre cédant, la Cofip, une garantie de passif à hauteur de 8 990 milliers d'euros (part de Didot-Bottin). Cette garantie prendra fin le 31 juillet 2007, sauf en matière fiscale et sociale pour laquelle la garantie expirera le 31 janvier 2009. Au cours de l'exercice 2006 un montant de 30 milliers d'euros a été versé au titre de cette garantie.

c) La société s'était portée caution pour Quinette Gallay en 2005 auprès de BNP Paribas pour un crédit de 2,5 millions d'euros. Cette caution a pris fin le 31 mars 2006.

La société s'était portée caution solidaire au profit de BNP Paribas dans le cadre des lignes de cautions de marchés délivrés à la demande de Quinette Gallay pour un montant de 3 200 000 euros. Ce montant est ramené à 1 500 000 euros en mars 2007.

La société a donné une garantie à première demande à la société QUARTZ PROPERTIES au titre du bail commercial de Quinette Gallay portant sur les locaux de Montreuil-sous-Bois.

Les cautions bancaires données par l'activité sièges dans le cadre de marchés s'élèvent à 797 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (1 511 milliers d'euros au 31 décembre 2005).

31.- CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Didot-Bottin est principalement bailleur dans des contrats de location simple. Il reste à recevoir sur les baux en cours, les montants de loyers suivants :

	31/12/2006	31/12/2005
A moins d'un an	842	895
A plus d'un an et moins de cinq ans	427	1 263
Total	1 269	2 158

32.- EFFECTIFS

	31/12/2006			31/12/2005
	Femmes	Hommes	Total	
Cadres	14	31	45	72
Agents de maîtrise	13	14	27	79
Employés	46	61	107	113
Total	73	106	179	264

Ventilation par secteur d'activité

	31/12/2006			31/12/2005
	Femmes	Hommes	Total	
Sièges, installation de salles	67	102	169	254
Société Mère	6	4	10	10
Total	73	106	179	264

33.- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Un programme de réduction des effectifs a été mis en place au cours du 1er trimestre 2007 pour alléger les charges fixes du Groupe, son coût s'élève à 1,3 M€, la réduction de charges consécutive en année pleine s'élève à 1M€.

Annexe 2

**Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de
Didot-Bottin au 31 décembre 2006**

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Didot-Bottin, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Règles et principes comptables

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Votre société constitue des provisions pour dépréciation dès lors que leur valeur brute, constituée par la valeur d'apport ou d'acquisition, est supérieure à leur valeur d'usage, déterminée en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris la Défense, le 30 mars 2007

Paris, le 30 mars 2007

SALUSTRO REYDEL

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

Membre de KPMG International

Benoît LEBRUN François PAVARD

Alain AUVRAY

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Didot-Bottin, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2 de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, revu par sondages les calculs effectués par le groupe, examiné la documentation disponible et vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur les hypothèses retenues.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses utilisées. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense, le 30 mars 2007

Paris, le 30 mars 2007

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

Benoît LEBRUN François PAVARD

Alain AUVRAY

Annexe 3

Rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

*Rapport du président sur les conditions de
préparation des travaux du conseil
d'administration, les procédures de contrôle
interne mises en place par la société ainsi que sur
les limitations apportées aux pouvoirs du directeur
général par le conseil d'administration*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, introduit par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le présent rapport a été établi par Monsieur Vincent HOLLARD en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la société DIDOT-BOTTIN.

Il a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place. En outre, le présent rapport précise également les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général de la société DIDOT-BOTTIN.

**I. CONDITIONS DE PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

a. Généralités

Le Conseil d'administration est actuellement composé de quinze membres dont l'identité et les fonctions figurent dans le rapport de gestion et dont cinq sont indépendants au sens du " rapport Bouton ", c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, les 5 avril et 4 octobre 2006. Quatorze administrateurs sur seize ont assisté à la séance du 5 avril et onze sur quinze à celle du 4 octobre.

Au cours de l'exercice 2006, les membres du Conseil d'Administration de la société ont été convoqués aux différentes réunions par lettre simple. Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance. Les procurations écrites données par lettres ont été annexées au registre des présences.

Les commissaires aux comptes de la société ont assisté aux deux séances du Conseil d'Administration.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts dont le dernier état date du 16 juin 2004.

b. Ordre du jour du Conseil d'administration

Chaque membre du Conseil a eu la liberté de demander au Président l'inscription à l'ordre du jour des réunions du conseil des sujets qu'il a estimé relever des compétences de celui-ci.

Le projet d'ordre du jour a été remis par le Président aux membres du Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la date de réunion.

Au cours du dernier exercice, l'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- Opération financière :
 - Le Conseil dans sa séance du 4 octobre 2006 a examiné les différentes offres et

manifestations d'intérêt reçues par la société pour la Compagnie de Fougerolles, accepté l'offre d'acquisition présentée par la COFEPP et autorisé le Président à réaliser la cession.

- Examen et arrêté des comptes :

- Dans sa séance du 5 avril 2006, le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés et proposé l'affectation des résultats et le montant des dividendes.
- Dans sa séance du 4 octobre 2006, le Conseil a procédé à l'examen des arrêtés de comptes semestriels.

Les commissaires aux comptes étaient présents lors des deux réunions.

- Evolution de la marche des filiales.

- Assemblée générale : le Conseil a procédé à la convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires et a arrêté les documents à soumettre à l'assemblée et notamment l'ordre du jour.

c. Invitations

Au cours de l'exercice, le Président du Conseil d'administration a convié à chaque séance le secrétaire du Conseil, Monsieur Jacques-Pierre Château afin de présenter un dossier ou participer aux discussions préparatoires aux délibérations du Conseil. Maître Christophe Blondeau a été convié à la séance du 4 octobre 2006 pour présenter les différents contrats avec la COFEPP.

d. Procès-verbaux

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétariat du Conseil d'administration à l'issue de chaque réunion. Les procès-verbaux sont conservés par le secrétariat du Conseil d'Administration. Le secrétaire du Conseil d'administration est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations intervenues en 2006. Chaque procès-verbal est approuvé lors de la séance suivante.

e. Collège de censeurs

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'Administration peut nommer des censeurs choisis à raison de leur compétence. Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Les censeurs sont actuellement au nombre de deux.

II. PROCÉDURES DU CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Au sein de DIDOT-BOTTIN, et en ce qui concerne les sociétés holdings gérées au Siège (COMPAGNIE DE FOUGEROLLES) le Président a focalisé le contrôle interne sur les tâches suivantes :

- Le respect des lois et des règlements : circulation des informations appropriées, sensibilisation des équipes, communication interne. Les procédures concernant les paiements et les relations avec les banques font l'objet d'une documentation écrite.

- Fiabilité de l'information financière : l'ensemble de la consolidation des comptes (y compris les sous-consolidations par pôle) est réalisé au Siège, dont la direction comptable s'implique régulièrement dans l'élaboration des comptes, des reportings et des liasses des filiales, que celles-ci disposent de leurs propres équipes comptables ou aient recours à des cabinets. L'entrée en vigueur des nouvelles normes IAS-IFRS pour la consolidation des groupes dont la mère fait appel public à l'épargne conduit à une implication encore plus grande.

DIDOT-BOTTIN procède aussi, ponctuellement, à l'examen des procédures de contrôle interne dans les sociétés du Groupe.

Dans l'activité des **Distilleries** (cédées en novembre 2006), l'environnement de contrôle se caractérise d'abord par une constante surveillance de la production, des stocks et des mouvements par les douanes (qui sont dotées d'une capacité de sanction considérable) et accessoirement par la DGCCRF.

La société PEUREUX a rédigé des procédures écrites du suivi de sa comptabilité matières et mis en place des procédures de traçabilité amont et aval selon les directives européennes.

L'activité d'**Equipement en sièges** de salles de spectacles implique un suivi analytique qui est exploité par la direction financière pour le contrôle des opérations d'approvisionnement et d'assemblage. Outre les procédures comptables normalement recensées dans un manuel interne, la société QUINETTE GALLAY témoigne d'une transparence vis-à-vis des autorités.

III. LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a. Cautions avals et garanties

Lors de la réunion du 5 avril 2006 le Conseil d'administration à l'unanimité a autorisé le Président à délivrer une garantie relative au paiement de ses loyers par la filiale QUINETTE GALLAY.

Lors de sa réunion du 4 octobre 2006 le Conseil d'administration à l'unanimité a autorisé le Président à constituer la société DIDOT-BOTTIN caution au profit de la COFEPP, dans le cadre de la garantie d'actif-passif sur la cession de la COMPAGNIE DE FOUGEROLLES.

b. Limitations statutaires

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 18 juin 2003, en renouvelant Monsieur Vincent HOLLARD comme Président Directeur Général, n'a pas limité ses pouvoirs, sous réserve des limitations légales.

Il n'existe aucune limitation statutaire. L'usage de DIDOT-BOTTIN fait cependant qu'aucune acquisition ou cession de participation significative, ni aucun emprunt, n'a été engagé sans que le Conseil d'Administration n'ait eu à en connaître préalablement le détail.

c. Rémunérations et avantages consentis aux mandataires sociaux

La rémunération du Président Directeur Général de la Société est déterminée par le Conseil d'Administration lors de sa nomination ou de son renouvellement. Elle suit les augmentations générales consenties au personnel de la Société.

Il n'existe pas de plan d'intéressement en capital ni de régime de retraite spécifique.

Annexe 4

**Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration
sur les procédures de contrôle interne**

*Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L.225-235
du code de commerce*

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE
L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

DIDOT-BOTTIN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Didot-Bottin et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense, le 30 mars 2007

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

Benoît LEBRUN François PAVARD

Paris, le 30 mars 2007

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

Alain AUVRAY

Annexe 5

Comptes intermédiaires semestriels de Didot-Bottin au 30 juin 2007

DIDOT-BOTTIN

S.A. au capital de : 25 626 720 Euros

Siège social : 55,63 rue Anatole France 92532 LEVALLOIS-PERRET

B I L A N AU 30 JUIN 2007

Actif	30-juin-07			31-déc.-06
	Brut	Amortis- sements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles.....	22 534,89	22 534,89	-	-
Immobilisations corporelles	774 932,97	586 084,11	188 848,86	286 255,85
Immobilisations financières				
Participations.....	-	-	-	5 515 400,68
Autres titres immobilisés	-	-	-	99 292,31
Prêts	-	-	-	52 458,17
Autres	-	-	-	128 273,74
Total I	797 467,86	608 619,00	188 848,86	6 081 680,75
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres	244 883,38	-	244 883,38	1 977 926,66
Valeurs mobilières de placement	51 689 253,90	-	51 689 253,90	47 699 243,88
Disponibilités	6 893 076,63	-	6 893 076,63	1 615 108,64
Charges constatées d'avance	10 301,19	-	10 301,19	870 485,49
Total II	58 837 515,10	-	58 837 515,10	52 162 764,67
Total général (I + II)	59 634 982,96	608 619,00	59 026 363,96	58 244 445,42

DIDOT-BOTTIN

S.A. au capital de : 25 626 720 Euros

Siège social : 55,63 rue Anatole France 92532 LEVALLOIS-PERRET

B I L A N AU 30 JUIN 2007

Passif	30-juin-07	31-déc.-06
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé 23 150 947,96]	25 626 720,00	25 626 720,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	16 050 040,85	16 050 040,85
Réserves :		
Réserve légale	2 562 672,00	2 562 672,00
Autres	25 026 733,80	25 026 733,80
Report à nouveau	-15 825 454,61	800,00
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte].....	4 410 189,57	-15 826 254,61
Total I	57 850 901,61	53 440 712,04
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	326 193,00	265 800,00
Total II	326 193,00	265 800,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	2 665,32
Emprunts et dettes financières diverses.....	-	239 272,07
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	287 198,88	75 140,66
Dettes fiscales et sociales	562 070,47	860 938,33
Autres dettes	-	90 000,00
Produits constatés d'avance	-	3 269 917,00
Total III	849 269,35	4 537 933,38
Total général (I + II + III)	59 026 363,96	58 244 445,42

COMPTE DE RESULTAT
du 1er Janvier au 30 juin 2007

	1er semestre 2007	Exercice 2006
Produits d'exploitation		
Production vendue [biens et services]	76 224,50	362 466,12
Montant net du chiffre d'affaires	76 224,50	362 466,12
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges.....	281 300,00	418 617,78
Autres produits	514 073,57	1 027 749,47
Total I	871 598,07	1 808 833,37
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	1 928 530,48	1 832 843,29
Impôts, taxes et versements assimilés	95 678,49	189 809,65
Salaires et traitements	2 404 041,66	1 717 763,77
Charges sociales	549 616,33	685 694,59
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 795,45	36 329,48
Sur immobilisations : dotations aux provisions	84 835,40	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	-	70 759,00
Autres charges	-	85 000,00
Total II	5 074 497,81	4 618 199,78
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 202 899,74	-2 809 366,41
Produits financiers		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 164,30	15 876,21
Autres intérêts et produits assimilés	51 595,99	287 320,96
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	71 368,22
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement...	1 071 336,55	151 107,05
Total III	1 126 096,84	525 672,44
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	2 300 000,00
Intérêts et charges assimilées	423 668,62	376 517,89
Différences négatives de change	24,74	71 447,62
Total IV	423 693,36	2 747 965,51
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	702 403,48	-2 222 293,07
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-3 500 496,26	-5 031 659,48
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	49,19	4 581,04
Sur opérations en capital	16 242 503,73	33 678 205,26
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 603 605,04	750 876,34
Total V	42 846 157,96	34 433 662,64
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	308,95	460,50
Sur opérations en capital	34 023 981,18	45 157 652,27
Dotations aux amortissements et aux provisions	326 193,00	-
Total VI	34 350 483,13	45 158 112,77
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	8 495 674,83	-10 724 450,13
Charge (produit) d'impôts sur les bénéfices (VII)	584 989,00	70 145,00
Total des produits (I + III + V)	44 843 852,87	36 768 168,45
Total des charges (II + IV + VI + VII)	40 433 663,30	52 594 423,06
Bénéfice ou perte	4 410 189,57	-15 826 254,61

DIDOT- BOTTIN

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2007

La société Didot-Bottin n'a pas établi de comptes individuels semestriels au 30 juin 2006, en conséquence les comptes présentés en comparaison sont ceux du 31 décembre 2006.

1.- Règles et méthodes comptables

Les comptes semestriels de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils ont été établis dans le respect du principe de permanence des méthodes et élaborés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles mises en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

1.1.- Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 30 juin 2007, les immobilisations incorporelles et corporelles ont été cédées ou ont fait l'objet d'un amortissement complémentaire ramenant à zéro leur valeur nette comptable, à l'exception d'une collection de livres anciens, qui n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

1.2.- Titres de participation

Tous les titres de participation ont été cédés au cours du premier semestre 2007. Les résultats de cession ont été enregistrés en produits exceptionnels.

Les provisions antérieurement constituées via une dotation financière ont été intégralement reprises dans le résultat exceptionnel.

1.3.- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la clôture, au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

1.4.- Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont constituées dès lors que la charge est probable, peut-être raisonnablement estimée et a fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

NOTES SUR LE BILAN

2.- Immobilisations incorporelles et corporelles

Etat des valeurs brutes.

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Ventilation des diminutions		Clôture
			Cessions	Virt de poste à poste	
Immobilisations incorporelles					
. Concessions, brevets et droits similaires	22				22
Immobilisations corporelles					
. Livres anciens	188		-		188
. Autres	662		75		587
Total	850	-	75	-	775
Total général	872	-	75	-	797

Etat des amortissements

Rubriques	Ouverture	Ventilation des dotations		Ventilation des diminutions		Clôture
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets et droits similaires	22					22
Immobilisations corporelles						
. Livres anciens	-					-
. Autres	564	97		74		587
Total	564	97	-	74	-	587
Total général	586	97	-	74	-	609

Valeurs nettes

Rubriques	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles			
. Concessions, brevets et droits similaires	22	22	-
Immobilisations corporelles			
. Livres anciens	188		188
. Autres	587	587	-
Total	775	587	188
Total général	797	609	188

3.- Immobilisations financières

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
. Participations	32 119	1	32 120	-
. Autres titres immobilisés	99		99	-
. Prêts	53		53	-
. Autres immobilisations financières	128		128	-
Total	32 399	1	32 400	-

Didot-Bottin a notamment cédé ses participations dans les sociétés Quinette Gallay et Financière Rennes Raspail, inscrites respectivement pour une valeur brute de 27 692 milliers d'euros et 4 427 milliers d'euros dans les comptes de la société.

4.- Provisions

Rubriques	Ouverture	Ventilation des dotations			Ventilation des reprises			Clôture
		Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Provisions pour charges								
. Engagement de retraite	266				266			-
. Provision charges diverses				326				326
Total	266	-	-	326	266	-	-	326
Provisions pour dépréciation								
-sur immobilisations financières								
. Titres de participation	26 603						26 603	-
Total	26 603	-	-	-	-	-	26 603	-
Total Général	26 869	-	-	326	266	-	26 603	326

Les provisions retraites ont été intégralement reprises du fait du licenciement de l'ensemble du personnel.

Les reprises de provision pour dépréciation portent sur les titres Quinette Gallay (22 300 milliers d'euros) et Financière Rennes Raspail (4 303 milliers d'euros).

5.- Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dont	
		à moins d' 1 an	à plus d' 1 an	Entreprises liées	Produits à recevoir
Créances de l'actif circulant					
Impôts sur les sociétés	42	42			
Taxe sur la valeur ajoutée	203	203			
Total	245	245	-	-	-

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		Dont	
		à moins d' 1 an CT	de 1 à 5 ans au plus LT	Entreprises liées	charges à payer
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287	287			
Dettes fiscales et sociales	562	562			
Total	849	849	-	-	-

6.- Crédit-bail immobilier

La cession du contrat de crédit-bail immobilier est intervenue fin juin 2007 pour un montant de 6 191 milliers d'euros. Du fait de cette opération, le solde de la plus-value réalisée en 2003 lors de la cession-bail de l'immeuble, enregistrée en produits constatés d'avance (3 270 milliers d'euros au 31 décembre 2006), a été rapporté en totalité au résultat de la période.

La charge d'impôt correspondante, enregistrée en charges constatées d'avance (627 milliers d'euros au 31 décembre 2006) a également été rapportée au résultat.

7.- Valeurs mobilières de placement

Elles comprennent notamment des actions d'autocontrôle représentant moins de 0,05% du capital qui n'ont fait l'objet d'aucune transaction sur l'exercice.

	Valeur nette au bilan	Valeur du marché au 30 juin 2007
Titres de placement cotés		
Actions propres		
. DIDOT-BOTTIN	16	24
Autres valeurs mobilières de placement	51 673	51 688
Total	51 689	51 712

8.- Capital

Le capital social se compose de 854 224 actions de 30 euros de nominal.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double, en assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire. Le nombre d'actions concernées par cette disposition était pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2007, de 764 788 actions.

9.- Variation des capitaux propres

Rubriques	Ouverture	Affectation du résultat 2006	Résultat 1er semestre 2007	Clôture
Capital social	25 627			25 627
Prime de fusion	16 050			16 050
Réserves :				
Réserve légale	2 563			2 563
Autres réserves	25 026			25 026
Report à nouveau débiteur	1	-15 826		-15 825
Résultat	-15 826	15 826	4 410	4 410
	53 441	-	4 410	57 851

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

10.- Production vendue de services

Ce poste correspond aux prestations de services rendues à la société Quinette Gallay jusqu'au 30 juin 2007.

11.- Autres produits

Ce poste enregistre les loyers relatifs à l'immeuble de Levallois-Perret jusqu'à sa date de cession le 28 juin 2007.

12.- Charges d'exploitation

Elles comprennent notamment les charges liées à la réorganisation du groupe notamment des honoraires, 470 milliers d'euros et les indemnités de licenciement conventionnelles et/ou contractuelles à hauteur de 1 511 milliers d'euros.

13.- Produits financiers

	1er semestre 2007		Exercice 2006
	total	dont entreprises liées	
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	3		16
Autres intérêts et produits assimilés	52		287
Reprises sur provisions financières			71
Produits nets sur cessions de VMP	1 071		151
Total	1 126		525

14.- Charges financières

	1er semestre 2007		Exercice 2006
	total	dont entreprises liées	
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 300
Intérêts et charges assimilés	424		377
Différences négatives de change			71
Total	424		2 748

Les charges financières du semestre correspondent aux primes payées sur un swap de taux d'intérêts (129 milliers d'euros) et à la soulte versée à l'annulation de cette couverture le 27 juin 2007 (290 milliers d'euros).

15.- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre :

- le résultat de cession des titres Quinette Gallay	521
- le résultat de cession des autres titres de participation et autres titres immobilisés	147
- le résultat de cession du contrat de crédit-bail immobilier	6 191
- la plus-value résiduelle de cession de l'immeuble	3 270
- l'ajustement du prix de cession de la Compagnie de Fougerolles	-1 292
- des charges au titre de garanties de passif données	-124
- une provision pour rupture de mandat social	-300
- Divers produits et charges	<u>83</u>
	8 496

16.- Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond :

- au solde de la charge d'impôt sur le produit de cession de l'immeuble	627
- à un crédit d'impôts sur mécénat	-30
- à la régularisation d'un produit d'intégration fiscale sur exercice antérieur	<u>-12</u>
	585

Le résultat fiscal du 1^{er} semestre 2007 est un bénéfice de 2 029 milliers d'euros qui s'impute sur un déficit reportable de 2 431 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Le résultat fiscal sur les opérations sur titres de Participation ressort en plus-value de 807 milliers d'euros.

Il n'existe plus de plus-values en sursis d'imposition.

AUTRES INFORMATIONS

17.- Engagements financiers

Les engagements financiers donnés ou reçus par la société ont été levés sur le premier semestre 2007 ou transférés à l'actionnaire majoritaire, la société COFIP.

Au 30 juin 2007, Didot-Bottin n'est donc plus soumis à aucun engagement donné ou reçu.

18.- Effectifs

La société a procédé au licenciement de l'ensemble de son personnel au 30 juin 2007.

19.- Société mère consolidant les comptes de la Société Didot-Bottin

La Compagnie Financière Privée – COFIP
Société par actions simplifiée au capital de 35 014 000 euros
Siège social : 55 /63 rue Anatole France
92300 LEVALLOIS-PERRET

intègre les comptes annuels de la Société Didot-Bottin selon la méthode de l'intégration globale.

La Compagnie Financière Privée n'établit pas de comptes consolidés semestriels.

Annexe 6

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires semestriels de Didot-Bottin
au 30 juin 2007**



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Auditeurs et Conseils d'Entreprise

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
France

DIDOT-BOTTIN - SA

Siège social : 55/63 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret
Capital social : € 25 626 720

Rapport d'audit des commissaires aux comptes

Période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Didot-Bottin SA, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires semestriels, couvrant la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de la direction générale et n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes intermédiaires

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté de ces comptes intermédiaires et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes intermédiaires semestriels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Justification des appréciations

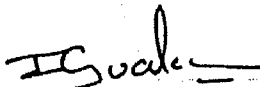
En conformité avec les dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, exposés dans la note 1 de l'annexe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris La Défense, le 9 juillet 2007

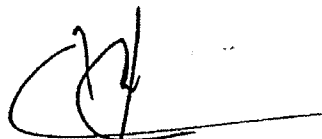
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Isabelle Goalec
Associée

Paris, le 9 juillet 2007

Auditeurs et Conseils d'Entreprise


Emmanuel Charrier
Associé